



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE



**ACCÈS DES FEMMES AUX
POSITIONS DE POUVOIR**

« A PUDEMU FÀ! » MA « CI VOL'À STRAZIÀ »

P5 À 7

1,75€

intricciate
è cambiarine

MANUEL PRATIQUE D'ORTHOGRAPHE CORSU

LINGUA
**ENFIN LE MANUEL
D'ORTHOGRAPHE VINT
P20**

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
BRÈVES P8 • LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION P17
UNIVERSITÉ P18
CARNETS DE BORD P22
ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



CHEF, VOUS SAVEZ OÙ EST LA SOUPAPE, CHEF?

LA QUESTION N'EST PAS SUR TRAUSTE, DONC JE METS À FEU VIF!

KAMPA

SOMMAIRE

À LA UNE

ACCÈS DES FEMMES
AUX FONCTIONS DE POUVOIR

«**A PUDEMU FÀ**», **MA CI VOLÀ STRAZIÀ**
P5 À 7



OPINIONS

EN BREF ET EN CHIFFRES

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

UNIVERSITÉ **DE LA CORSE À MILAN POUR L'IMMORTELLE**LINGUA **LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P17

P18

P20

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction :**Eric Patris**

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA• **Secrétariat Bernadette Benazzi**

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• **Annonces légales Albert Tapiero**

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

al-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

A scuzzulata

Ùn ci aspittaiami micca à una nutizia simuli. Yvan Colonna, vittima d'una prova d'assassiniu in a prighjoni d'Arles. Com'un omu, piazzatu sottu à u famosu statutu di DPS, prighjuneri signalatu assai, hà pussutu cunnoscia un tal'assaltu durante più d'ottu minuti da a parti d'un ditinutu cundannatu pà fatti di tarrurismu islamistu, senza chì l'amministrazioni pinitenziari vidissi subbitu calcosa nant'à i camerà chì ani filmatu tutt'a scena? S'è u procuratori naziunali contr'à u tarrurismu hà missu solu in avanti u motivu djihadistu, a famighja d'Yvan Colonna è parechji corsi ùn volini creda chì una ghjastema di u fighjolu di Carghjese sighi veramenti à l'urighjini di stu drama. Hè par quissa ch'ellu s'hè pussutu veda parechji striscioni durante a grandi manifestazioni di dumenica scorsa chì hà adunitu più di 10000 parsoni in Corti, cù parolli scelti chì ùn sò micca piaciuti à certi. À u mottu «Ghjustizia è verità», di più cunsensuali, era uppostu u famosu «Statu francesi assassinu». Allora, si tratta bè d'un attentatu djihadistu o puru, s'è no ci fidemi à i teurii di calchi ghjenti, d'un assassiniu cumandatu da l'istanzi pulitichi i più alti di u paesi? S'ellu si riteni st'ultima uzzioni, chì saria u so intaressu? Cidò chì hè sicuru, hè chì a collara di a pupulazioni ùn rifala micca, cù mubilizazioni chì ùn fariani cà cumincià ind'i mezi pulitichi, a sucità civili, i ghjovani è i più vechji. Cù st'attualità tragica, è ancu s'è l'ochji sò piuttosto ghjirati versu l'Ucraina è a Russia dipoi dui simani, Parighji ùn pò nigà sta mossa pupulari chì sorghji in Corsica. A prova si n'hè cù u numaru di camiò di forzi di l'ordini mandati u lindumani di l'agressioni violenti contr'à Yvan Colonna, ghjornu chì currispundia dinò à a ghjunta di u novu prifettu in Aiacciu, Amaury de Saint-Quentin. Ancu s'è a nostra isula ùn rapresenta cà 240000 alittori è ch'ella cuntarà pocu pà l'alizzioni prisidinziali, Emmanuel Macron è u so governu ùn poni soca lacà pinsà chì u Statu si ritrova qui in dibbulezza, incapaci di mantena l'ordini nant'à u tarritoriu di a so Republica è di luttà contr'à una certa violenza. Eccu viaghja o piuttosto ricumenca a storia... ■ **Santu CASANOVA**

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaï?

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

«**Quand on parle pognon**, à partir d'un certain chiffre, tout le monde écoute» disait Michel Audiard, par la voix de Jean Gabin, dans *Le Pacha* de Georges Lautner. Au vu de l'envolée des prix des énergies et carburants ou encore de certains produits de consommation courante, point n'est besoin actuellement que les montants atteignent sept chiffres pour obtenir toute l'attention du grand public, même si elle n'est que rarement recueillie et muette. Eh oui, tout augmente... y compris l'épargne du président-candidat Macron qui, nous informe Public Sénat, a progressé de 325056 euros depuis son élection en 2017. Cela dit, les déclarations de situation patrimoniale et d'intérêts et d'activité des douze candidats, mises en ligne sur le site de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique, nous apprennent aussi que, par d'autres côtés, Emmanuel Macron est presque un Français comme les autres: le solde positif de son compte courant s'élève à 137,83 euros et il ne possède aucun véhicule motorisé, pas même un scooter. Le «*en même temps*» jusqu'au bout du bout. De quoi faire (presque) passer Philippe Poutou pour un nanti avec les 49000 euros sur son compte courant et sa Peugeot 308, pour un patrimoine total de près de 122000 euros. Ces déclarations de patrimoine ont bien sûr donné lieu à divers commentaires. Et il est vrai que d'aucuns se sont montrés moins surpris ou choqués des avoirs de Valérie Pécresse, des appartements d'Eric Zemmour, du prêt hongrois de Marine Le Pen ou du patrimoine relativement modeste du président sortant que du fait que le candidat du Nouveau parti anticapitaliste ne soit pas totalement sans le sou. On a pourtant déjà vu bien plus étonnant. Comme par exemple un «*moi président*» en devenir déclarer que la finance était son ennemi, pour s'empresser, une fois élu, de faire la courte-échelle à un banquier d'affaires. Mais il faut croire que certains partagent le sentiment du Don Salluste de Gérard Oury dans *La folie des grandeurs*: «*Les pauvres, c'est fait pour être très pauvres, et les riches très riches!*» Ceux-là pourraient être sous peu comblés, au delà de leurs espérances. ■ **EM**

Phil-de-France @PhildeFrance2 · 2h
Résumé de la semaine..
-Claque diplomatique phénoménale pour #Macron
- le gasoil à 2€20
- foutage de gueule monumental sur la déclaration de #Patrimoine
-pas de débat
-campagne sur fonds publics.
Et 33% d'intentions de vote.
Du génie

Caroline Flamel @CarolineFlamel · 18h
En réponse à @2022Elections
Patrimoine de 500000€ Macron, vraiment ?! On peut aussi lui donner 100 balles et un mars à Cosette ? #MacronMenteur

Stevan Lah @stevanll · 18h
En réponse à @2022Elections
Pour un génie de la Finance et des affaires, Macron est sacrément fauché!!!

nkoubs_99@!! - 34 @nkoubs_99 · 19h
En réponse à @2022Elections
Ah ben il est assez friqué, le Poutou. Et moi qui croyait qu'il n'avait rien..

Redgazing @redgazing · 4h
Philippe Poutou, à la fois trop fringué comme un pauvre et trop riche (il a des indemnités chômage) pour la présidentielle 🤔

Cuc @Cuc_OM · 6h
En réponse à @2022Elections
Melechon il est pas insoumis au patrimoine par contre

Bloodwood @LastBloodwood · 1h
Moralité, les 12 candidats ne sont absolument pas dans la même réalité que la majorité des Français.
#Patrimoine

Nils Wilcke @paul_denton · 19h
Zemmour qui se déclare «*candidat du peuple*» est propriétaire de 5 appartements dont quatre à Paris, du studio au 165m2. Avec sa propre maison d'édition Rubempré. Et plus de 65.000 euros par an en moyenne au Figaro (où il ne travaille plus) Le business de la haine rapporte...

HUMEUR

Dépoussiérage de ma bibliothèque

C'est fou ce que ça s'accumule, la poussière sur les livres. J'ai un peu anticipé «*a pulizia di Pasqua*» et attaqué la bibliothèque avec, en bruit de fond, les chaînes d'info en continu. Bah bè! Franchement, il y a de quoi avoir peur! Pas de la poussière, de ce qu'on raconte à la télé. On est mal, o ghjente! Sérieux, quel monde laissons-nous à nos enfants? La question n'est pas nouvelle. Sous mon plumeau, j'ai trouvé une publication de l'Unesco de 1978 qui avait exactement ce titre. On y décrit un monde «*où les stocks existants d'engins nucléaires, tant des pays en développement que des pays développés, suffiraient déjà à raser toutes les cités de la Terre au moins sept fois*», où «*la santé, voire la survie de l'espèce humaine, semblent de plus en plus menacées par la pollution qui détruit le milieu naturel à une vitesse qui rend toute tentative pour enrayer le fléau de plus en plus complexe et difficile*» où «*l'injustice sociale et l'inégalité économique tendent à croître plutôt qu'à décroître*». C'était il y a 44 ans. Bon, entre-temps d'autres livres ont été écrits. Il y a eu, en 1989, après la chute du mur de Berlin, l'optimiste *La Fin de l'histoire et le dernier homme* de Francis Fukuyama, qui prédisait le triomphe du modèle démocratique et libéral sur une planète apaisée. Mais en 1996, Samuel Huntington a écrit *Le Choc des civilisations*, et c'était bien moins réjouissant. J'ai rangé le plumeau, j'ai éteint la télé. Mais la question est restée entière. Ma mémé était née après la guerre de 1870, mon père après la guerre de 1914, mon frère aîné après la guerre de 1945. La dernière guerre récente, en Europe, s'est terminée en 2001. C'était dans l'ex-Yougoslavie. En quelques brèves générations, il y a eu de jolies choses faites par les humains, non? Alors, nos enfants, après le Coronavirus, ont la guerre en Ukraine. Avec le risque de voir exploser une bombe ou une centrale nucléaire. Je vais relire le vieux constat de l'Unesco. Pour voir si, enfin dépoussiéré, il ne nous donnait pas quelque marche à suivre. Que nous n'avons pas suivie. ■ **Claire GIUDICI**

ACCÈS DES FEMMES AUX FONCTIONS DE POUVOIR

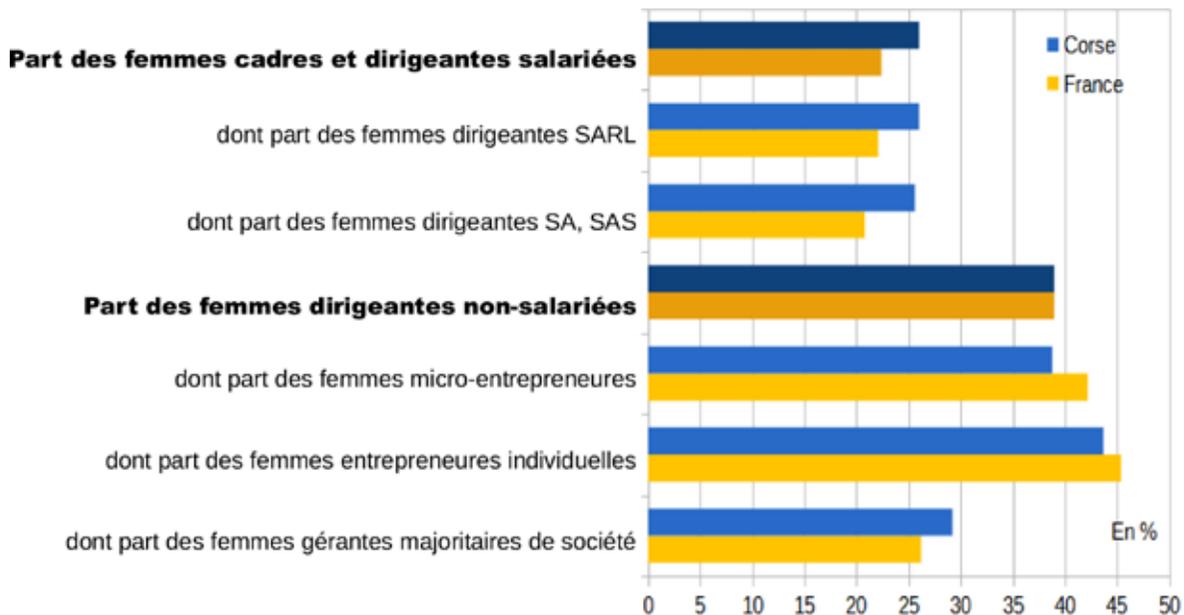


« A PUEMU FÀ! » MA CI VOL'À STRAZIÀ

En dépit des lois successives en faveur de l'égalité professionnelle et sur la parité, les femmes restent encore minoritaires lorsqu'il s'agit d'exercer postes et mandats-clés.

Le constat est national, mais dans certains domaines, tels que celui des responsabilités politiques, il est plus prégnant en Corse. Ainsi, souligne une récente enquête flash de l'Insee, fin 2019, en Corse, les femmes restaient encore sous-représentées dans les fonctions de pouvoir, en particulier dans la sphère politique et la fonction publique.

PART DES FEMMES DANS LES EMPLOIS DE DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE EN 2019



Champ : ensemble des dirigeantes salariées et non-salariées au 31 décembre 2019 dans le secteur privé, hors agriculture en Corse et en France.
Sources : Insee, base Non-salariés 2019, base Tous salariés 2019.

C'est désormais une figure imposée. Chaque 8 mars, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, presse écrite et télévisée publient ou diffusent portraits et interviews de femmes qui « comptent » ou « font la différence », qui se sont hissées à des postes de responsabilité, dans des domaines aussi différents que la médecine, la presse, les affaires ou la politique. Elles sont, naturellement, la preuve qu'il n'y a pas de fatalité, que tout est possible et que la société évolue, même à petits pas. Mais elles incarnent aussi un objectif qui reste, encore et toujours, à atteindre pleinement. Car malgré les lois successives visant à faire de l'égalité professionnelle et de la parité des réalités incontournables et en dépit du fait qu'en matière de diplômes de l'enseignement supérieur, le ratio soit en faveur des femmes [53 % en 2020] la question de l'accès de celles-ci à des responsabilités ou du pouvoir reste prégnante dans les sphères entrepreneuriale, politique ou administrative, notamment en Corse.

Dans une étude parue en 2019 et se fondant sur des données de 2014 et 2015*, avec 6 900 femmes chefs d'entreprise ou exerçant une profession libérale, l'île se classait parmi les cinq premières régions en matière d'entrepreneuriat féminin, en bonne partie du fait d'une forte représentation féminine dans les professions libérales (30,9 % contre 16,9 % d'hommes). Les femmes représentaient 31 % des créations d'entreprises classiques, avec une représentation plus importante des diplômées de moins de 30 ans, et 37 % des créations de micro-entreprises en Corse. Ces entreprises créées par des femmes s'avéraient aussi pérennes que celles des hommes.

Plus récemment, une autre étude de l'Insee, rendue publique le 8 mars 2022**, relevait qu'en 2019, parmi les 2 500 cadres dirigeants et dirigeants salariés recensés en Corse,

650 étaient des femmes. Soit seulement à peine plus d'un dirigeant d'entreprise sur quatre, et ce quelle que soit la forme juridique de l'entreprise [SA, SAS, SARL]. Une part qui, bien que faible, s'avérait cela dit supérieure de 4 points à la moyenne française (26 % contre 22 %) en raison de la petite taille des établissements dans la région et de leur concentration dans le secteur des commerces et services. « En effet, le commerce de détail, secteur important de l'économie insulaire, est plus féminisé qu'au niveau national [quatre dirigeants d'entreprise sur dix], de même que l'hébergement où plus d'un poste de chef d'entreprise sur deux est occupé par une femme » expliquent les auteurs de l'étude. Les femmes restaient également minoritaires parmi les chefs d'entreprise non-salariés, avec un effectif insulaire de 8 100, soit 39 %. Toutefois, comme pour l'ensemble de la France, les femmes dirigeantes non-salariées étaient souvent majoritaires dans les secteurs des activités de services (70 %) et de la santé (58 %) et représentaient aussi près de la moitié des dirigeants des entreprises de l'enseignement (48 %).

Les femmes sont plus présentes à la tête des entreprises de petite taille qui adoptent des statuts en nom propre (44 % dans les entreprises individuelles et 39 % dans les micro-entreprises en Corse) que dans des entreprises de taille plus importante constituées en sociétés (29 % parmi les gérantes). Le tableau était moins flatteur dans la fonction publique : avec 40 % des postes de direction occupés par des femmes, la Corse était de deux points en deçà du niveau national. Par ailleurs, si en Corse, la part des dirigeantes était de 44 % dans la fonction publique d'État, elle n'était que de 30 % dans la fonction publique territoriale, alors qu'au niveau national, les deux présentent des taux de dirigeantes identiques : 32 %. En ce qui concerne la fonction publique hospitalière, le taux de féminisation insulaire, à 37 %, cachait

Les femmes restaient également minoritaires parmi les chefs d'entreprise non-salariés, avec un effectif insulaire de 8 100, soit 39 %

PART DES FEMMES DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX

	Corse	France
Communes de moins de 1 000 habitants		
Maires	12,5	20,4
1 ^{er} adjoints	30,1	30,2
2 ^e adjoints	29,3	35,1
Autres conseillers municipaux	37,4	40,7
Ensemble	33,4	37,6
Communes de 1 000 habitants ou plus		
Maires	8,8	19,1
1 ^{er} adjoints	17,5	41,2
2 ^e adjoints	78,9	58,5
Autres conseillers municipaux	50,1	49,7
Ensemble	48,0	48,3

Source : Ministère de l'Intérieur, Répertoire National des élus, données arrêtées au 15/12/2021.

un fort contraste entre les postes de directeurs d'hôpitaux, peu féminisés (27 %), et ceux des établissements sanitaires et sociaux qui eux l'étaient très largement (75 %). Cette bien plus faible féminisation de la direction des hôpitaux, se situant 22 points en dessous du niveau national, expliquait à elle seule la moindre part de femmes dirigeantes dans la fonction publique hospitalière régionale, seul versant au niveau national où la parité était effective.

Quant à la politique... L'Insee ne pouvait que poser le constat, pour la Corse, d'une moindre représentation des femmes aux fonctions électives de pouvoir. Actuellement, au sein du parlement français, où l'île compte quatre députés et deux sénateurs, aucun n'est une femme alors que le taux de femmes parmi les parlementaires français est de 38 % [40 % de députées et 35 % de sénatrices]. C'est un peu mieux à l'échelon de la Collectivité de Corse, soumise il est vrai aux obligations de listes paritaires. L'égalité y est donc respectée avec, suite aux élections territoriales de 2021, cinq femmes sur dix élus au Conseil exécutif, présidé cela dit par un homme. En revanche, pour la première fois, l'Assemblée de Corse est présidée par une femme.

Là où ce n'est franchement pas brillant, par contre, c'est au niveau municipal, avec 12 % de maires femmes pour la Corse contre 20 % en France, d'autant que dans l'île cette part est stable par rapport à 2014, alors qu'elle a progressé de 4 points au niveau national. Cette « sous-féminisation » est plus marquée encore dans les communes les plus peuplées : seulement cinq femmes à la tête d'une ville corse de plus de 1000 habitants, soit 9 % des maires, contre 19 % au niveau national. Quant aux communes de moins de 1000 habitants sur l'île, si le taux de femmes maires y est un peu plus élevé (13 %) il est de 20 % en France.

Petite consolation, une plus forte présence des femmes

parmi les conseillers municipaux : 40 %, avec une hausse de 4 points par rapport à 2014. Mais là encore, avant de voir là le signe d'une évolution des mentalités, il ne faut pas perdre de vue que pour les communes de plus de 1000 habitants, la loi de 2013 rend obligatoire l'alternance femmes/hommes sur les listes aux élections municipales. Et quoi qu'il en soit, une fois cette obligation de parité remplie, « la répartition des postes à responsabilité dans les conseils municipaux des communes de plus de 1000 habitants se fait toujours au détriment des femmes : seulement 18 % des postes de 1^{er} adjoints leur sont attribués pour 79 % des postes de 2^e adjoint ». En revanche, lorsque cette obligation ne pèse pas, plus de progrès qui tiennent. Aussi les plus petites communes corses ont-elles une proportion d'élues municipales moins importante [36 % contre 50 %], y compris sur les postes d'adjoints (30 %), alors que la parité est atteinte dans les plus grandes communes. Par ailleurs, à l'échelon de la commune, alors que le plus jeune maire de Corse avait 28 ans au moment de son élection en 2020, et qu'en 2009, le plus jeune maire de France, âgé seulement de 20 ans, était élu en Corse, rares sont les élus corses de moins de 40 ans : l'âge moyen des 1600 femmes élues au sein des conseils municipaux de l'île est de 52 ans, soit trois ans de moins que celui des hommes (55 ans), l'âge croissant de pair avec l'importance de la fonction exercée : 51 ans en moyenne pour les conseillères municipales, 57 ans pour les deuxièmes adjointes, 59 ans chez les premières adjointes et 61 ans pour celles qui occupent le fauteuil de maire. ■ AN

**Entrepreneuriat féminin - La Corse dans le top 5 des régions, par Valérie Torre, Insee Flash Corse N° 41.*

***Les femmes encore minoritaires aux fonctions de pouvoir, par Thomas Dubuis, Antonin Bretel, Insee Flash Corse N° 67.*

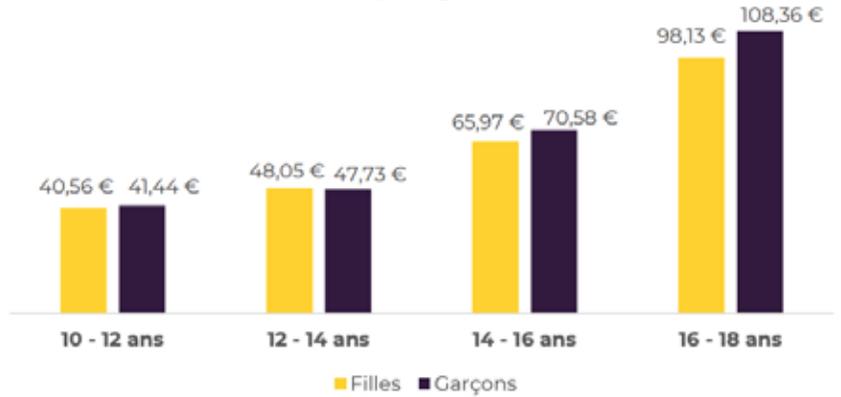
L'Insee ne pouvait que poser le constat, pour la Corse, d'une moindre représentation des femmes aux fonctions électives de pouvoir.

ARGENT DE POCHE

Des inégalités là aussi

Le 8 mars est souvent l'occasion de remettre sur le tapis la question des inégalités de salaires entre hommes et femmes. Une enquête basée sur les données Pixpay de 90 000 utilisateurs adolescents entre le 21 janvier 2022 et le 22 février 2022 permet cela dit de comprendre que cette question de l'inégalité ne concerne pas que le monde du travail mais se manifeste aussi dans la sphère familiale. Elle montre en effet que les adolescents reçoivent en moyenne 4 € d'argent de poche de plus par mois que les adolescentes. Ces inégalités sont plus ou moins importantes selon les régions. C'est en Centre-Val-de-Loire, Bretagne et Bourgogne Franche-Comté que les garçons sont les plus favorisés par rapport aux filles avec par exemple une moyenne de 17,42 € supplémentaires chaque mois pour un adolescent en Centre-Val-de-Loire. Deux régions font toutefois exception, la Normandie et Paca, où les filles reçoivent un peu plus que les garçons, le différentiel en leur faveur n'étant cela dit que de l'ordre de 15 à 20 centimes de plus chaque mois. En Corse, l'avantage va également aux garçons qui reçoivent en moyenne 6 € de plus que les filles, un écart supérieur à la moyenne nationale, tout comme celui constaté dans les Hauts-de-France qui est de 7,32 €. En outre, les parents semblent faire davantage confiance à leurs fils qu'à leurs filles pour bien gérer leur argent de poche : le plafond de paiement hebdomadaire fixé aux adolescents sur Pixpay est en moyenne supérieur de 78 € à celui fixé aux adolescentes qui, moins enclines qu'eux à payer avec leur smartphone ou en ligne, sont davantage tournées vers l'épargne ou la création d'une cagnotte pour financer un projet. Fait notable, les inégalités d'argent de poche garçons/filles se creusent au fur et à mesure que les adolescents grandissent. ■ AN

Montant moyen de l'argent de poche mensuel des ados par âge



UKRAINE

Mobilisation solidaire concrète

Face au conflit qui frappe l'Ukraine depuis le 24 février 2022, la solidarité avec les Ukrainiens s'exprime de diverses manières. En Corse, les initiatives telles que marches, illuminations de monuments en bleu et jaune ou choix d'arbore les couleurs ukrainiennes (dans la rue ou sur les réseaux sociaux) n'ont pas vraiment été les moyens privilégiés. Population comme élus ou associations et entreprises ont plutôt privilégié le concret : collecte de produits et vêtements à Bastia ; décision concertée des deux associations de maires et de la Collectivité de Corse d'organiser la solidarité, à travers l'accueil de réfugiés, un soutien financier, ou de l'aide humanitaire ; lancement de plusieurs collectes de fonds pour abonder les moyens des diverses organisations humanitaires qui œuvrent sur le terrain. En Haute-Corse, le préfet François Ravier a réuni les élus et les bailleurs sociaux souhaitant s'engager dans la construction d'un dispositif d'accueil et une cellule de suivi a été activée, avec une boîte fonctionnelle [accueil-ukraine@haute-corse.gouv.fr] destinée à recevoir les signalements des personnes en provenance d'Ukraine pour qu'une assistance puisse leur être apportée mais aussi toutes les offres d'hébergement et d'accompagnement qu'elles émanent de collectivités, de bailleurs sociaux, d'associations, de personnes morales ou de particuliers. De son côté, la Ville d'Ajaccio a entrepris de recenser sur son site toutes les initiatives solidaires en faveur des Ukrainiens, avec une page dédiée régulièrement mise à jour [www.ajaccio.fr/Initiatives-en-faveur-de-l-Ukraine_a10100.html]. ■ AN

Les chiffres de la semaine

74 %

des Français jugeraient les sondages inutiles, selon un... sondage, mis en place par Pollers, plateforme numérique de sondages en temps réel. Une opinion plus répandue chez les hommes de plus de 40 ans (53%). De plus, 87% des répondants estiment qu'ils sont truqués ou en partie truqués, seuls 12% des sondés disant croire à leur véracité et, de même, 87% considèrent qu'ils n'influencent en rien leur opinion.

Les chiffres de la semaine

88 %

des jeunes et 92% des seniors estiment que le renforcement des relations entre générations est un moyen de lutter contre la dégradation de la santé mentale des seniors, selon les résultats du premier Baromètre des relations intergénérationnelles réalisé par OpinionWay pour le Service civique Solidarité seniors. Pour 71% des seniors et 61% des jeunes, la société actuelle ne favorise pas les rencontres entre générations.

Les chiffres de la semaine

5

jours d'avance sur le calendrier fixé pour la remise en service du tunnel de Bastia. D'importants travaux de désamiantage, rendus obligatoires par la mise en conformité de cette infrastructure, nécessitaient sa fermeture totale au public, pour une période initialement prévue du 18 février à 22h00 au 11 mars 2022. La conduite sans temps mort du chantier et une météo favorable ont permis la réouverture du tunnel dès le 6 mars au soir.



CREATION SOCIETE

N° 01

SAS SOCIETE BASTIAISE D'ELECTRICITE SBE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 300 euros
Siège : Résidence Campo Meta
Bâtiment B - 20600 Furiani

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date 04 février 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :

SOCIETE BASTIAISE D'ELECTRICITE
Siège social : Résidence Campo Meta - Bâtiment B - 20600 Furiani
Objet : Electricité Général, rénovation, multi-service, courant faible et courant fort, installation, pose vidéosurveillance et alarme - pose et vente matériels électrique.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 300 euros
Présidence : Monsieur NOWICKI KEVIN - Résidence les 5 Chemins - Col de San Stefanu - 20232 Olmeta Di Tuda.
Immatriculation : Au registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 28 février 2022 constitution de la :

SAS : ToTh consulting
Capital social : 1000 euros.
Siège social : CC Les Quatre Portes - 20137 Porto-Vecchio
Objet :

- L'activité de conseils en stratégie commerciale et marketing, en management et en gestion des stocks.

- L'activité de merchandising.
- Le commerce de denrées alimentaires, de boissons y compris, vins et spiritueux ainsi que tous articles vendus dans les magasins dits à commerces multiples.

Président : M. Antoine BRACCONI demeurant Chemin d'Agliani - 20600 Bastia
Conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément des cessions d'actions : Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 03



Société d'Avocats

455, Promenade des Anglais
Porte de l'Arénas - Entrée B
06200 Nice - Tel : 04 92 96 02 96

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 25/02/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : **STI**

Siège social : Lieu-dit Contre, 20256 Corbara

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Capital : 1.000 €

Objet : - L'acquisition, la vente, la propriété, la gestion de titres, actions, parts sociales, obligations, autres valeurs mobilières et tous droits sociaux directement ou dans le cadre d'un mandat de gestion consenti à un prestataire de services, la souscription de contrats de capitalisation et/ou de parts de SCPI, OPCV, la prise de la participation dans toutes sociétés existantes ou à créer et la gestion de ces participations et tous instruments financiers (titres financiers, contrats financiers de manière générale) ; - L'acquisition, l'exploitation par bail ou autrement et la cession éventuelle de tous immeubles, biens et droits immobiliers ; - L'édification de toutes constructions ainsi que la réfection et l'aménagement de celles existantes et plus généralement toutes opérations se rapportant à cet objet et contribuant à sa réalisation ; - Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres de capital sont inscrits en compte à son nom. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal à celui des actions qu'il possède.

Transmission des actions : Les cessions ou transmissions d'actions de l'associé unique, quelle qu'en soit la forme, s'effectuent librement. Toute cession d'actions, y compris entre associés, doit être préalablement agréée par une décision collective des associés prise à la majorité extraordinaire.

Administration : Premier Président : M. Thomas ACQUAVIVA, demeurant Lieu-dit Contre, 20256 Corbara.

Pour avis,

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 04/03/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

TOMASI CONSEIL

Siège social : 36, Parc Berthault, 20000 Ajaccio

Objet social : L'activité de conseil, d'agent commercial et d'intermédiation,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1.000 euros

Gérance : M. Jean-Paul TOMASI, demeurant 36, Cours Lucien Bonaparte, Parc Berthault, 20000 AJACCIO, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

N° 05



AVIS DE CONSTITUTION

SARL NIGHT SHOP

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 2 mars 2022, à BASTIA.

Dénomination : **NIGHT SHOP.**

Forme : SARLU.

Siège social : Résidence l'Imprévu, Bât B, 20600 Bastia.

Objet : Alimentation générale, vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées, produits de première nécessité.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 500 euros

Gérant : Madame CHLOÉ MARCHETTI, demeurant Résidence l'Imprévu, Bât B, 20600 Bastia

La société sera immatriculée au RCS Bastia.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Peri, du 24/02/2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Objet : La restauration traditionnelle sans vente d'alcool, la préparation de plats cuisinés, sur place ou à emporter, salon de thé.

Dénomination : **A FIUMINALA.**

Siège social : Lieu-dit A Fiuminala, 20117 Tolla.

Capital : 1.000 €.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement, par mandataire ou à distance quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Cession des actions : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Présidente : Mme. Blanche MONTISCI, demeurant Chemin de Petra Rossa, Plaine de Peri, 20167 Peri.

Pour avis,
La présidente.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Evisa du 23/02/22, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **LUCIANI BTP**

Siège : Costa - 20126 Evisa

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1.000 euros

Objet : Maçonnerie générale, Terrassement

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Maxime LUCIANI, demeurant Dordana - 20160 Coggia

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Présidente.

N° 08

METAREAL CAPITAL

Société par Actions
Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 500 euros
Siège social :

Lotissement les Jardins de Solivi
Saint-Jean de Pisciattello
20117 Eccica-Suarella

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 28 Février 2022, à Eccica-Suarella, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

METAREAL CAPITAL

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Objet : L'acquisition par tous moyens, la détention, la gestion de valeurs mobilières et parts sociales, en pleine propriété, en usufruit ou en nue-propriété, cotées ou non, et plus généralement toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rapportant de près ou de loin à l'objet social ainsi défini ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

L'activité de conseil, management, stratégie de développement.

Siège social : Lotissement les Jardins de Solivi - Saint-Jean de Pisciattello - 20117 Eccica-Suarella

Durée : 99 ans à compter du jour de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

Capital social : 500 euros

Président : QUILICHINI Jean-Vincent. Né le 21 novembre 1990 à Ajaccio (2A), demeurant à Eccica-Suarella (Corse-du-Sud), App Lot 15 - Lotissement les Jardins de Solivi - Saint-Jean de Pisciattello.

Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Transmission des actions : Cession libre des actions.

Immatriculation sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 09 février 2022, à Bastia (20200), il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **EDS**

Forme : Société par Actions Simplifiée
Objet : La propriété, l'acquisition, la création, l'exploitation, la location et la vente de tous fonds de commerce de cryothérapie, cryolipolyse, rajeunissement du visage, action sur les tissus cutanés et les tissus graisseux, activités de fitness et récupération, beauté et santé, coaching, cosmétique, remise en forme, relaxation, massage et spa, thalasso-thérapie, diététique,

La fabrication, l'utilisation et la vente de produits biologiques, diététiques, cosmétiques, produits de beauté, produits de soins par le froid,

Et de manière générale toute activité touchant au bien-être et à l'esthétique.
Siège social : 24, Rue Napoléon, 20200 Bastia

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Capital social : 1000 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.

Président : Monsieur Stéphane DELANNOY, demeurant 26, Rue César Campinchi, 20200 Bastia

Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis et mention.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 Mars 2022 à Saint-Florent, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

SIÈGE ET OBJET DE LA SOCIÉTÉ :

ALBERTI CORPORATION, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 5000€, dont le **Siège social** est au Route du Village, Lieu-dit Saint-Pancrace, 20600 Furiani, ayant pour **objet** : La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, l'assistance technique, financière, commerciale, administrative à de telles sociétés ou entreprises, pour une **durée** de 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des sociétés de Bastia **TRANSMISSION DES ACTIONS** : Toute cession d'actions est soumise à un agrément préalable de la collectivité des associés.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives, proportionnellement à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque action donne droit à une voix.

Président : Il a été nommé comme président Monsieur ALBERTI-Marc-Antoine, demeurant au Lotissement Alba Marana, 109 route de la Marana, Allée des Myrthes, 20290 Borgo, pour une durée non limitée.

Pour avis, Le président.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 14 février 2022, il a été constitué une Société :

Dénomination : **NEO**

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Siège social : Ajaccio (20090), Imm Vivaldi, Entrée Eté, bd Louis Campi

Objet : En France et à l'étranger : Conseil en stratégie d'entreprise, en développement commercial, en ressources humaines et en formation

Durée : 99 ans

Capital social : 1000 euros

Président : Olivier Sauveur FORINI demeurant à Ajaccio (20090), Imm Vivaldi, Entrée Eté, bd Louis Campi

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio

Admission aux Assemblées : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.

Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

Pour avis, Le Président.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Monacia d'Aullene du 28/02/2022, il a été constitué une SASU présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SASU SWAT**

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Capital : 500.00 €

Siège social : Ld Giannuccio - 20171 Monacia-d'Aullene

Objet : Installation de Systèmes de sécurité

Durée : 99 ans

Président : GAGGINI PIERRE ANTOINE demeurant : Ld Giannuccio - 20171 Monaccia-d'Aullene

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

PATCHA2B

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : Chez la SARL SYLPA

Lieu-dit Ceppe, RT11, 20620 Biguglia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Biguglia du 5 Mars 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : PATCHA2B

Siège social : Chez la SARL SYLPA, Lieu-dit Ceppe, RT 11, 20620 Biguglia

Objet social :

- L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers,
- La réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Patrick DOMINICI, demeurant 2, Rue Conventionnel Salicetti, 20200 BASTIA, assure la gérance

Clauses relatives aux cessions de parts :

- Agrément requis dans tous les cas ;
Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Par assp du 03/03/2022, avis de constitution d'une SCI dénommée :

SCI A.J.A.

Capital : 2000 € divisé en 200 parts de 10 € chacune.

Siège social : Chez Nadine ALFONSI, Résidence des Iles, Immeuble Monte Cristo, Bâtiment C, 20000 Ajaccio.

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la gestion, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la mise à disposition gratuite, permanente ou ponctuelle, partielle ou totale aux associés, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Gérance : VAINOPOULOS Richard demeurant 18, rue Georges Bizet, 75016 PARIS.

Cogérance : VAINOPOULOS Francine, 18, rue Georges Bizet, 75016 PARIS.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 3 février 2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **TAE RESTAURATION**, **SIÈGE SOCIAL** : Lotissement Lanciatolo 4, 121 Allée des Roses, Borgo [20290]

OBJET : L'exploitation d'un fonds de commerce de petite restauration rapide, ainsi que la fabrication et la vente de plats cuisinés à emporter, et plus généralement l'exploitation de tout fonds de commerce d'Hôtel, Café ou Restaurant.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 5000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour toute cession d'actions par un associé est donné par les associés.

PRESIDENT : ANGE ETIENNE GUINTINI, demeurant Résidence Rivoli, BASTIA [Corse],

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le président.

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BORGIO en date du 16 février 2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **ETS ANCLA**,

SIÈGE SOCIAL : 106, Lotissement Mare E Monte, Borgo [Corse]

OBJET : L'activité de multiservices en matière de bâtiment, en France et à l'étranger, notamment la rénovation liée au second oeuvre, le travail du bois, la réparation et l'entretien courant, en direct ou par la sous-traitance, le conseil en matière de projet d'agencement intérieur ; l'achat et la vente de tous matériaux liés à l'activité précédemment citée.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

PRESIDENT : REGIS ANCLA, demeurant 106, Lotissement Mare E Monte, Borgo [Corse],

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 19/02/2022, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **C.D. LOCATION**

Objet social : Location de véhicules tout terrain, motorisé et non motorisé

Siège social : Lieu-dit I Campi - 20220 Aregno

Capital : 2.000 €.

Durée : 70 ans.

R.C.S : Bastia

Président : Monsieur Cédric SERGIO, demeurant Piazza A l'Olimu à MURO.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 1 mars 2022, à BASTIA.

Dénomination : **PERELLI LENZETTE**.

Forme : Société par Actions Simplifiée. **Siège social** : Chemin de Puzacci, 20620 Biguglia.

Objet : Achat de terrain, mis en valeur du terrain par réalisation de lotissements, et vente de lots, activité de lotisseur.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros divisé en 1000 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Aucune.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés :

Président : Monsieur MORELLI LOIC PAUL - Lieu-Dit Menta - 20290 Borgo.

La société sera immatriculée au RCS Bastia.



N° 19

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 07/03/2022, il a été constitué une SAS dénommée :

Corsica Luxury EXPERIENCE

Siège social : Les Jardins de Santa Lina, route des Sanguinaires - 20000 Ajaccio

Capital social : 7500 euros

Enseigne et nom commercial :

Corsica Luxury EXPERIENCE

Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger :

La société a pour objet les activités d'agence de voyage réceptive soit la réalisation de forfaits touristiques principalement sur la région Corse, incluant l'organisation d'excursions, visites, séjours, hébergement, transport et circuits à la demande de ses clients.

La société a aussi pour objet, en France et dans tous pays, une activité de voyageur production et commercialisation de voyages, séjours touristiques, individuels et collectifs, incluant transport, hébergement, location de voiture, restauration.

Enfin, l'objet inclut toutes les opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou à tous les objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation ou groupement de sociétés, avec toutes autres personnes ou sociétés à réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

Président : Madame APPIETTO Anne-Cécile, demeurant Les Jardins de Santa Lina - Route des Sanguinaires - 20000 Ajaccio, née le 05 septembre 1976 à Marseille, de nationalité française.

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tous actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans

Immatriculation : RCS Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 10 février 2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : INVESTUS,
SIEGE SOCIAL : ZA du Stiletto, Espace Lupecia, Ajaccio (20090)

OBJET : Les activités de construction-vente, promotion immobilière et de marchand de biens ; l'acquisition par voie d'apport ou d'achat, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et droit immobiliers, l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ; et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe. La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par les associés.

PRESIDENT : La société D S FINANCES, société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros, dont le siège est au Zone Artisanale, ZA du Stiletto, Espace Lupecia, AJACCIO (Corse), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO sous le numéro 833566920, représentée par Dominique SERRA en qualité de Président

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, le président.

N° 21

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/03/2022, il a été constitué une SAS dénommée :

CASA ECO REHAB

Siège social : 15, Boulevard Fred Scaroni - 20000 Ajaccio

Capital social : 5000 euros

Objet : La Société a pour objet en France et à l'Etranger :

Toutes activités de marchand de biens immobilier, à savoir l'acquisition de biens immobiliers en vue de leur vente, ainsi que toute action de promotion immobilières et toutes opérations de maîtrise d'œuvre et de construction-vente.

Et plus généralement, faire toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles ou commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement, ou être utiles à l'objet

social ou susceptibles de favoriser le développement ou l'extension des affaires sociales.

La société pourra agir directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes, et réaliser directement ou indirectement les opérations rentrant dans son objet social.

Président : Monsieur BERENI Julien, demeurant 19, boulevard Madame Mère - 20000 Ajaccio, né le 18 janvier 1977 à Aix-en-Provence (Bouches du Rhône), de nationalité française.

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tous actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans

Immatriculation : RCS Ajaccio.

MODIFICATION GERANT

N° 22

NETTOYAGE 2A

Société à Responsabilité Limitée

Au capital social de 7622 €

Lieu-dit Fiorella - 20167 Afa

RCS Ajaccio B 399 967 207

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 07 mars 2022, la décision suivante a été adoptée :

DEMISSION D'UN CO-GERANT

Madame Julia Marie-Thérèse DAZZI, demeurant Lieu-dit Forella, 20167 AFA, démissionne de ses fonctions de cogérante de la SARL NETTOYAGE.

La gérance de la société est toujours assurée par Monsieur François DAZZI, unique gérant.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

N° 23

SARL «LE PETIT BAPTISTE»

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 120.450 €

Siège social : Lieu-dit Forella

Afa - 20167 Afa

RCS Ajaccio 803 105 618

AVIS DE PUBLICITE

Par décision du 07 mars 2022, l'associé unique a adopté la modification suivante :

DEMISSION D'UN CO-GERANT

Madame Julia Marie-Thérèse DAZZI, demeurant Lieu-dit Forella, 20167 AFA, met fin à ses fonctions de co-gérante.

La gérance de la société est toujours assurée par Monsieur François DAZZI, unique gérant.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

N° 24

AVIS

Aux termes d'une AGE en date du 01/02/2021 de la SCI BAMBINO, Société Civile au capital de 5.130 € sise à SAN GIULIANO 20230, RCS BASTIA 489 428 805, les fonctions de cogérant de M. Jean André MAURIZI, ont pris fin à compter du 04/04/2018.

La société est désormais gérée par M. Laurent MAURIZI, seul gérant.

Formalités au RCS de Bastia.

N° 25

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

FRAFRA

SCI au capital de 15.000 €

Siège social : Ile de Cavallo

20169 Bonifacio

491 197 471 R.C.S. Ajaccio

Aux termes d'une AGE du 23/02/2022, prenant effet ce jour, nomination de Monsieur Giuseppe Franco Maria BUSNELLI sis Via Pace n°12, 20821 MEDA, en qualité de gérant en remplacement de Monsieur Franco BUSNELLI, à compter du 23/02/2022.

Validation : RCS Ajaccio.

Pour avis, La gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 26

SCI ESPACE

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 Euros

RCS Bastia : 491 685 202

TRANSFERT SIÈGE SOCIAL

Par décision des associés réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 01/03/2022, le siège social est transféré de (Ancien Siège) Villa Pauline, Lieu-dit Luccianella, 20600 FURIANI, à l'adresse suivante (Nouveau Siège), Chez Mr Eric PANTINI, Villa l'Alivu, Luccianella, 2576 Route Impériale, 20600 FURIANI, à compter du 1er mars 2022. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis et mention, le gérant.

N° 27

IVANNA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 16, Allée des Mimosas

Lieu-dit Castagnola, 20167 Alata

838 937 175 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération du 21/02/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée IVANNA a décidé de transférer le siège social du 16 Allée des Mimosas - Lieu-dit Castagnola - 20167 ALATA au ZAC ECOPOLE - Box 9 - 10 rue Yvette Cauchois - 37420 BEAUMONT EN VERON à compter du 21/02/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 28

PATRICK

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : 16, Allées des Mimosas

A Castagnola - 20167 Alata

893 397 091 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 21/02/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 16 Allée des Mimosas - A Castagnola - 20167 ALATA au ZAC ECOPOLE - Box 9 - 10 rue Yvette Cauchois - 37420 BEAUMONT EN VERON à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 29



Maître, Vanina BARON-GIUSTI

**Avocat, 23, rue du Général Carbuccia
20200 Bastia**

SARL LE PLAN B

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 150 Euros

Siège social : 13, Av Saint Exupéry

Centre Culturel ALB'ORU

20600 Bastia

RCS Bastia B 877 989 491

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 31 janvier 2022, la collectivité des associés a décidé de compter du 1er février 2022 a décidé de :

1 - Transférer le siège social au Lieu-dit ARICELLA - 20290 MONTE, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

2 - De cesser son activité et mettre en sommeil la société.

Les formalités seront effectuées au greffe du TC de Bastia.

La gérance.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 30

EXPLOITATION GENIE CLIMATIQUE - E.G.C.

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 100.000 euros

Siège social : ZA de Caldaniccia

Lot 7, Pernicaggio, Mezzavia

20167 Sarrola-Carcopino

331 376 467 RCS Ajaccio

Suivant décision du 28 février 2022, l'associée unique a décidé de transférer le siège social de ZA de Caldaniccia, Lot 7, Pernicaggio, Mezzavia, 20167 SARROLA-CARCOPINO au Lieu-dit Michel Ange, 20167 AFA à compter du 28 février 2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, le Président.

N° 31

MARIEDO

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de 1000.00 €

Siège social :

Commune de Grosseto-Prugna

462, Boulevard Marie Jeanne Bozzi

20166 Porticcio

907 503 221 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal en date du 2 mars 2022, il résulte que le siège social a été transféré, à compter du 02/03/2022, de ALBITRECCIA (Corse), Chemin de Consiglio, à Commune de GROSSETO-PRUGNA, 462, Boulevard Marie Jeanne BOZZI, 20166 PORTICCIO. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 32

SAFIRM SCI

Au capital fixe de 280.000,00 euros
Siège social :
Résidence les Fleurs Coquelicots
Bâtiment C7 - 20090 Ajaccio
RCS Ajaccio : 881 822 266

**AVIS DE TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**

Par décision de l'AGE en date du 23/02/2022.

Le gérant a décidé de transférer le siège social à Immeuble Martinetti, Avenue Maréchal Lyautey, 20090 Ajaccio. A compter du 23/02/2022. Modification de l'article 4 des statuts. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 33

EGC SERVICES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2700 euros
Siège social : ZA de Caldaniccia
Lot 7, Mezzavia, Pernicaggio
20167 Sarrola-Carcopino
494 866 593 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 28 février 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du ZA de Caldaniccia, Lot 7, Mezzavia, Pernicaggio, 20167 SARROLA-CARCOPINO au Lieu-dit Michel Ange, 20167 AFA à compter du 28 février 2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, le Président.

**MODIFICATION
CAPITAL SOCIAL**

N° 34

SCI LPPA IV

Société Civile Immobilière
Au capital de 2300.000 €
Siège social : 7, rue Bonaparte
20000 Ajaccio
RCS : Ajaccio 842 335 036

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 3 mars 2022 a décidé de réduire le montant du capital social de 1.500.000 euros à 230.000 euros par voie de réduction du nombre de Parts sociales.

L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis et mention.

N° 35

MARINA D'ALBO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 152.000,00 euros
Siège social : Marina d'Albo
20217 Ogliaistro
897 508 172 RCS Bastia

Par décision du 1er mars 2022, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 150.000 euros par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

* Ancienne mention :

Capital social : 2000 euros.

* Nouvelle mention :

Capital social : 152.000 euros.

Pour avis, La Gérance.

N° 36

GERMAIN FRERES

SARL au capital de 7622 €
Siège social : RN 193 - 20600 Furiani
384 675 468 RCS de Bastia

L'AGE du 21/01/2020 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 3.811 € pour le ramener de 7.622 € à 3.811 € par voie de rachat de 250 parts sociales. Par décision en date du 28/02/2022, le gérant a constaté la réalisation de la réduction de capital décidée par l'AGM du 21/01/2022 et des modifications corrélatives. Mention au RCS de Bastia.

N° 37

EUROPE ACTIVE

SARL au capital de 500.000 €
Siège social : 673, avenue de Borgo
20290 Borgo
801 723 065 RCS de Bastia

Le 31/12/2021, l'AGE a décidé de modifier le capital social de 500.000€ afin de porter ce dernier à 100.000€. Mention au RCS de Bastia.

N° 38

HEMA

Société Civile
Au capital de 5.255.508 €
Siège : Immeuble Sedda, 20600 Bastia
834959579 RCS de Bastia

Par décision de l'AGE du 25/02/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social de 7.093.255 € par apport de titres, le portant ainsi à 12.348.763 €. Mention au RCS de Bastia.

**MODIFICATIONS
STATUTAIRES**

N° 39

CLAP

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5000 euros
Siège social :
8 B, Faubourg de Montbéliard
90000 Belfort
503680001 RCS Belfort

Aux termes d'une délibération en date du 28 février 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CLAP a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de vente, commerce et e-commerce, fabrication, assemblage, rhabillage d'instruments de mesure du temps, articles d'horlogerie, montres et accessoires,
- de supprimer l'exploitation d'un café, bar, brasserie - préparation et vente de cocktails et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
- de transférer le siège social du 8 B, Faubourg de Montbéliard, 90000 BELFORT au 26 Arassu Sottanu - 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BELFORT sous le numéro 503680001 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Gérance : Madame Laora HIRSCHI, demeurant 4, Rue Paul Kruger - 69100 Villeurbanne.

Pour avis, La Gérance.

N° 40

DI CARLO FRANCE

Société Civile
En cours de transformation
En Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1200 euros
Siège social : Le Centaure
26120 Chabeuil
440315430 RCS Romans

Suivant délibération en date du 1er Février 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en Société à Responsabilité Limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. En revanche sont modifiés son objet social, son siège social et la gérance.

Le capital reste fixé à la somme de 1200 euros, divisé en 1200 parts sociales de 1 euro chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Objet :

* Ancienne mention :

L'acquisition et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, de droits sociaux et tous autres titres, par voie d'achat, souscription, échange et tous autres moyens de droit, l'arbitrage des titres en portefeuille ; la gestion des liquidités en attente de emploi, et toutes opérations de nature mobilière ayant pour objectif l'accroissement dudit portefeuille,

l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, le tout détenu en pleine propriété, nue-propiété ou usufruit,

et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement, et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

* Nouvelle mention :

L'acquisition et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, de droits sociaux et tous autres titres, par voie d'achat, souscription, échange et tous autres moyens de droit, l'arbitrage des titres en portefeuille ; la gestion des liquidités en attente de emploi, et toutes opérations de nature mobilière ayant pour objectif l'accroissement dudit portefeuille,

- L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question,

- Le tout détenu en pleine propriété, nue-propiété ou usufruit,

- Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement,

- Travaux de petite maçonnerie, rénovation et entretien de piscines ainsi que tous travaux de finition, coordinateur de métiers,

- Entretien des jardins et espaces verts,
- Vente de produits de traitements des eaux et les accessoires y afférant, vente de produits d'aromathérapie et plus largement de wellness, le négoce, l'achat-vente de tout produit de piscine ainsi que toutes activités dérivées, connexes ou accessoires et plus largement le négoce de tous produits consommables industriels se rapportant à cette activité, **Transfert de siège** : Le siège social est fixé : Lieu-dit Valle Longha - 20167 PERI

* Dirigeants :

Ancienne mention : Gérant Monsieur Faust DI CARLO, 52, Bis Rue du Canal - 26120 MONTELIER

Nouvelles mentions :
Monsieur Faust DI CARLO, Lieu-dit Valle Longha - 20167 PERI
Monsieur Stéphane DI CARLO, Lieu-dit Valle Longha - 20167 PERI

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROMANS SUR ISERE sous le numéro 440315430 RCS ROMANS fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 41

MISTRAL

Société en Nom Collectif
Au capital de 9.000 €
Siège social :
Zone Industrielle de Murtone
20137 Porto-Vecchio
508 507 217 R.C.S. Ajaccio

Par acte sous seing privé, en date du 26 Janvier 2022, à Porto-Vecchio, la société HEXAGONA, SASU [310 739 198 RCS PARIS] a cédé la totalité des parts lui appartenant dans la société MISTRAL, aux sociétés 4 S INVESTISSEMENTS, SARL [508 021 516 RCS AJACCIO] et GRAND SUD INVESTISSEMENTS, SARL [503 639 270 RCS AJACCIO].

La gérance.

N° 42

ACACIA Conseils

SAS au capital de 500 €
Rés. Chiosura - C13
20230 Linguizzetta
RCS Bastia 804 734 903

Par décision de l'AGE du 07 mars 2022, il est décidé la transformation de la Société en Société à Responsabilité Limitée à compter du même jour, sans création d'un être nouveau moral.

* Ancienne mention :

Forme : SAS

Président : M. Erwan Anger

* Nouvelle mention :

Forme : SARL

Gérant : M. Erwan Anger

Les statuts sont modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 43

A LA PIAGHJA

SAS au capital de 6000,00 €uros
Ld Cardiccia - La Liscia
20111 Calcatoggio
881 708 275 R.C.S. Ajaccio

Par décision unanime du 31/12/2021, il a été pris acte de la démission de Mr FABIANI Mathieu demeurant Lieu-dit A Caserna, 20111 Calcatoggio de ses fonctions de directeur Général.

N° 44

CORSE ETUDES ELECTRIQUES

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 1000 euros
 Siège social : 5, Avenue Napoléon III
 Résidence le Préau
 Bâtiment B, 20000 Ajaccio
 839 406 485 RCS Ajaccio

Suivant décision du 28 février 2022, l'associé unique a décidé à compter du 28/02/2022 :

* de nommer en qualité de Président de la société, en remplacement de M. Michaël, Jean-Dominique, Joseph MARIANI, né PICCIOLI, démissionnaire, M. Frédéric, Bonaventure, Louis MARIANI-PICCIOLI, né PICCIOLI, demeurant Grosseto Village, 20128 Grosseto-Prugna,
 * de remplacer la dénomination sociale CORSE ETUDES ELECTRIQUES par PMF Travaux publics et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis,
 Le Président.

N° 45

L.F.T.

SAS au capital de 61.900 €
 Siège social :
 15, rue du Général de Gaulle
 20137 Porto-Vecchio
 451 236 889 R.C.S. Ajaccio

Lors de l'AGE du 07/03/2022, il a été décidé de modifier l'objet social à compter rétroactivement du 17 septembre 2021.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

* L'acquisition, la vente, la propriété, la mise en valeur, la construction, la transformation, l'aménagement, l'administration, de tous biens et droits immobiliers ainsi que tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

* Toutes prestations de services permettant ou facilitant l'exercice de l'activité principale.
 Mention RCS Ajaccio.

N° 46

PCJ NAUTIQUE

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 1 euro
 Siège social : 17, Allée des Mouettes
 Les Hauts de la Res du Golfe
 Grosseto-Prugna - 20166 Porticcio
 RCS Ajaccio N° 835 332 966

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 01 MARS 2022 : Julien, Jacques, Marie FARRUGIA, demeurant 20, Chemin des Tignes, La Marjolaine, 06110 Le Cannet a été nommé en qualité de Président en remplacement de Morgane UCEDA, démissionnaire.

L'article 12 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Morgane UCEDA a été retiré des statuts et remplacé par celui Julien, Jacques, Marie FARRUGIA.

L'Associé Unique décide de modifier également la dénomination de la société. La nouvelle dénomination est PCJ AVENTURES.

 04 95 32 04 40

N° 47

COVIAG

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 7500 euros
 Siège social : Résidence l'Aiglou
 Bât. A - 20240 Ghisonaccia
 497 645 226 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 février 2022 :

La collectivité des associés de la Société COVIAG a décidé de la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 16/02/2022.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 7500 euros. Il est divisé en 750 parts sociales, valeur nominale 10 euros.

Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 7500 euros. Il est divisé en 750 actions, entièrement libérées, valeur nominale 10 euros.

Forme

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée
 Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Administration

Anciennes mentions - Gérant : VINCIGUERRA François, résidence l'Aiglou, Bâtiment A, 20240 Ghisonaccia.

Nouvelles mentions - Président : VINCIGUERRA François, résidence l'Aiglou, Bâtiment A, 20240 Ghisonaccia.

Mentions complémentaires :

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
 Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 48

COVIAG 34

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 4000 euros
 Siège social : Résidence l'Aiglou
 Bâtiment A - 20240 Ghisonaccia
 808 009 740 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 février 2022 :

La collectivité des associés de la Société COVIAG 34 a décidé de la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 16 février 2022.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 4000 euros. Il est divisé en 100 parts sociales, valeur nominale 40 euros.

Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 4000 euros. Il est divisé en 100 actions, entièrement libérées, valeur nominale 40 euros.

Forme

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée
 Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Administration

Anciennes mentions - Gérant : VINCIGUERRA François, résidence l'Aiglou, Bâtiment A, 20240 Ghisonaccia.

Nouvelles mentions - Président : VINCIGUERRA François, résidence l'Aiglou, Bâtiment A, 20240 Ghisonaccia.

Mentions complémentaires :
 ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
 Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 49

**Olivier PELLEGRINI****Avocat**

Port de Plaisance de Toga
 20200 Bastia
 04 95 32 05 85

DEMECORSE NOUVELLE

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 18.000,00 euros
 Siège social :
 7, Rue Luce de Casabianca
 20200 Bastia
 801 474 404 RCS Bastia

Aux termes d'une décision du Président en date du 01/02/2022, il résulte que : Madame Clara, Marie, Rhimo, Eulalie GOUSSE, demeurant Hameau de Astima, 20200 Ville de Pietrabugno a été nommée en qualité de Directeur Général en remplacement de Monsieur Jean Robert de PETRICONI, décédé.

Pour avis, Le Président.

N° 50

SARL MARIE M...

SARL au capital de 15.000 €
 Siège social : 3, rue Neuve Saint-Roch
 20200 Bastia
 RCS Bastia 407 537 646

EXTENSION D'OBJET SOCIAL

Aux termes de l'AGE du 24/02/2022, les associés ont décidé d'étendre l'objet social à : "Expertise en évaluation immobilière, mobilière et commerciale".
 Mention au RCS Bastia.

AVIS RECTIFICATIF

N° 51

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 105, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 11 juin 2021 :
 Concernant la société : SARL LA CIGOGNE Il fallait lire : « 1er JUIN 2021 ».
 Et non : « 10 MAI 2021 ».
 Comme écrit par erreur.
 Le reste sans changement.

N° 52

ADDITIF

Additif à l'annonce n° 65, parue dans ce même journal du 25/02/2022, N°6914, concernant CESSION DE FONDS DE COMMERCE entre ETTORI/ETTORI. Il a été omis de préciser la date de l'acte :
 Il fallait lire : Aux termes d'un acte SSP en date du 14/02/2022.
 Le reste sans changement.

N° 53

ETS MAURIZI ET FRERES

SARL transformée En SAS
 Au capital de 500.000 euros
 Siège social : RN 198 - Alistro
 20230 San-Nicolao
 349 970 566 RCS Bastia

AVIS RECTIFICATIF

Aux termes de l'avis de transformation paru dans « l'Informateur Corse Nouvelle » en date du 18 février 2022 sous le n°6913, il a été omis d'indiquer que M. Jean Marie MAURIZI a été nommé directeur général aux termes de l'AGE en date du 10 février 2022.

Pour avis, Le Président.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 54

SARL "U SERRAGHJU"

Société à Responsabilité Limitée
 En liquidation
 Au capital de 26.700 €
Siège de la liquidation :
 Rce les Collines de Ranuchietto
 La Trova - 20167 Alata
 RCS Ajaccio : 533 160 701

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 février 2022 :

L'assemblée générale des associés a :
 - approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 10 janvier 2022 ;
 - donné quitus au Liquidateur, Madame Dominique FABIANI, demeurant Résidence les Collines de Ranuchietto, La Trova, 20167 ALATA, et l'a déchargé de son mandat ;
 - constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 10 janvier 2022.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

N° 55

SCI TUSOLI PANTANO

Société Civile Immobilière
 Au capital de 2.000.000 €
 Siège social : Rue des Romarins
 Chemin du Loretto
 Immeuble Le Renoso - Bât B
 20090 Ajaccio
 RCS : Ajaccio 842 286 585

L'assemblée générale extraordinaire en date du 23 février 2022 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 23 février 2022, a désigné, en qualité de liquidateur Monsieur Robert BONARDI, demeurant Rue des Romarins, Chemin du Loretto, Immeuble Le Renoso, Bât B, 20090 AJACCIO, a fixé le siège social, Rue des Romarins, Chemin du Loretto, Immeuble Le Renoso, Bât B, 20090 AJACCIO, comme lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectuée au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 56

Caisse locale CORSOPAR

Siren : 345 334 247

Siège social : 1, Avenue Napoléon III - 20000 Ajaccio

AVIS D'ANNONCE LEGALE

Mesdames et Messieurs, les sociétaires de la Caisse Locale CORSOPAR sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire de la Caisse Locale qui se tiendra sur première convocation :

Le 25 mars 2022, au siège social de ladite Caisse Locale situé :
1, avenue Napoléon III à Ajaccio.

Début d'émargement 17h15 - Début assemblée générale 17h30

Pour le cas où la première assemblée ne pourrait pas valablement délibérer, l'assemblée générale ordinaire de la Caisse Locale CORSOPAR se tiendra sur seconde convocation :

Le 30 mars 2022, au siège social de ladite Caisse Locale
1, avenue Napoléon III à Ajaccio.

Début d'émargement 16h00 - Début assemblée générale 16h15

Ordre du jour :

- Présentation et Approbation du rapport de gestion de la CGP ;
- Lecture du bilan et du compte de résultat ;
- Présentation du rapport du CAC sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
- Approbation du bilan et des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
- Quitus aux membres de la CGP ;
- Validation des mouvements du capital social ;
- Fixation de la rémunération des parts sociales ;
- Affectation des résultats de l'exercice ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour les formalités légales.

Les documents sociaux nécessaires à la tenue de cette assemblée pourront être consultés par les sociétaires au siège social, huit jours avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire. De même des formulaires de pouvoir de représentation pour l'assemblée générale seront à leur disposition.

Le Président de la CGP de la Caisse Locale CORSOPAR.

N° 57



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval - BP 215

20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél : +33 495202525. Fax : +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Fourniture, sérigraphie, livraison et stockage d'objets publicitaires de la Collectivité de Corse - RELANCE

Numéro de référence : 2021-COM-0419

Date limite de remise des offres : Vendredi 15 avril 2022 à 12:00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/03/2022.

N° 58

COOPERATIVE AGRICOLE DU NORD DE LA CORSE

Casamozza - 20290 Lucciana

Tél. 04.95.36.05.74 - Fax 04.95.36.10.90 - contact@canc-fr.com

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU SAMEDI 26 MARS 2022

Le Conseil d'Administration de la Coopérative Agricole du Nord de la CORSE convoque l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes, de l'exercice clos le 31 août 2021, le samedi 26 mars 2022, à 10h00 au siège social, à CASAMOZZA.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la coopérative au cours de l'exercice clos le 31 août 2021, et des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes du dit exercice.
- Approbation, s'il y a lieu, des dits comptes et conventions.
- Proposition d'affectation du résultat.
- Quitus aux administrateurs.
- Renouvellement du mandat des administrateurs sortants.
- Constatation de la variation du capital social.
- Orientation de la politique commerciale de l'O.P.
- Programme Opérationnel 2021/2023, MAC 2022 et MAS 2023.
- Approbation des comptes de ventes.
- Approbation des investissements de l'O.P.
- Questions diverses.

Les documents et rapports peuvent être consultés 15 jours avant la tenue de la réunion, au siège social, à CASAMOZZA.

Le Conseil d'Administration,

N° 59

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

MAIRIE DE SANTA MARIA FIGANIELLA

TRAVAUX DE RÉNOVATION TOITURE ET CLOCHER DE L'ÉGLISE DE SANTA-MARIA-FIGANIELLA

Nom complet de l'acheteur :

MAIRIE DE SANTA MARIA FIGANIELLA

Numéro national d'identification

SIRET : 21200310700019

Ville : SANTA MARIA FIGANIELLA

Code Postal : 20143

Groupement de commande : Non.

Moyen d'accès aux documents de la consultation

Lien URL vers le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Identifiant interne de la consultation

DEMAT_ST AFIG_2022

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui.

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.

Nom du contact

Dématérialisation des procédures de marchés publics

Adresse mail du contact

mairie.sta.maria.figaniella@orange.fr

Numéro de téléphone du contact : 0495734323

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Capacité économique et financière

Capacité économique et financière

Capacité technique et professionnelle

Capacité techniques et professionnelles

Technique d'achat :

Catalogue électronique

Date et heure limite de réception des plis : 09/04/2022 à 12:30

Présentation des offres par catalogue électronique

Autorisée.

Réduction du nombre de candidat : Non.

Possibilité d'attribution sans négociation [Attribution sur la base de l'offre initiale] : Oui.

L'acheteur exige la présentation des variantes : Non.

Intitulé du marché :

Travaux de rénovation toiture et clocher de l'église de Santa-Maria-Figaniella

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché :

Travaux de rénovation de l'église

Lieu principal d'exécution du marché :

Village de Santa-Maria-Figaniella

Durée du marché (en mois) : 5.

Consultation à tranches : Oui.

La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : Non.

Marché alloti : Oui.

Description du lot

Désamiantage de toiture

Code CPV principal : 45262660-5

Estimation (en euros) de la valeur du lot (Hors Taxes) : 36.00

Lieu d'exécution du lot

Santa-Maria-Figaniella 20143

Description du lot

Toiture : gros oeuvre charpente, couverture en lauze, menuiserie

Code CPV principal : 45261000-4

Estimation (en euros) de la valeur du lot (Hors Taxes) : 362.87

Lieu d'exécution du lot

Santa-Maria-Figaniella 20143

Description du lot

Electricité

Code CPV principal : 09310000-5

Estimation (en euros) de la valeur du lot (Hors Taxes) : 35.50

Lieu d'exécution du lot

Santa-Maria-Figaniella 20143

Visite obligatoire : Oui.

Détails sur la visite : Intérieur et extérieur de l'église de Santa Maria Figaniella.

N° 60

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

COMMUNE DE ROGLIANO - 20247

ROGLIANO

CONSTATATION D'ETAT D'ABANDON MANIFESTE

Par un procès-verbal provisoire du 1er mars 2022, il a été constaté l'état d'abandon manifeste de la parcelle cadastrée L 481 hameau de Bettolacce d'une superficie de 37 ca. Derniers propriétaires connus : « Monsieur SANTELLI Mathieu et Monsieur NOVELLA Antoine » et ce au sens des articles L2243-1 et L2243-4 du code général des collectivités territoriales.

Ce procès-verbal peut être consulté en mairie dans les conditions suivantes :

* du lundi au samedi de 09h à 12h soit par demande par mail ou courrier.

Fait à Rogliano, Le 04 mars 2022.

Le Maire, Patrice QUILLICI.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

COLLECTIVITÉ DE CORSE

M. le Président du Conseil Exécutif
 Direction de la Commande Publique
 Hôtel de la Collectivité de Corse
 22 cours Grandval - BP 215
 20187 AJACCIO - Cedex 1
 mèl : correspondre@aws-france.com
 web : <http://www.isula.corsica>
 SIRET 20007695800012

Groupement de commandes : Non

L'avis implique un marché public

Objet : Travaux d'aménagement de l'espace boutique et accueil du Musée de Levie

Référence acheteur : 2022-8DP-0015

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Lieu d'exécution : Livia - 20170 LIVIA

Durée : 6 mois.

Description : Chaque lot fera l'objet d'une attribution séparée.

Marché de travaux d'aménagement de l'espace boutique et accueil du musée de l'Alta Rocca à Levie

Classification CPV :

Principale : 45262700 - Travaux de transformation de bâtiments

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Les variantes sont exigées : Non

Lot N° 01 - Gros oeuvre platerie - CPV 45223220

Gros oeuvre platerie

Lieu d'exécution : 20170 LIVIA

Lot N° 02 - Menuiseries intérieures - CPV 45421000

Menuiseries intérieures

Lieu d'exécution : 20170 LIVIA

Lot N° 03 - Electricité - CPV 45311200

Electricité

Lieu d'exécution : 20170 LIVIA

Lot N° 04 - Peinture - CPV 45442100

Peinture

Lieu d'exécution : 20170 LIVIA

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle :

Liste et description succincte des conditions :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature _ Habilitation du mandataire par ses co-traitants. [disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupe-ment. [disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin).

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat.

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Oui

Modalités de visite sur site : Contacter Marie-Hélène BERETTI, 04 95 78 00 78

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60% Valeur technique appréciée sur la base du mémoire technique

40% Prix

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Remise des offres : 05/04/22 à 12h00 au plus tard.

Renseignements complémentaires :

Chaque transmission par voie électronique fera l'objet d'un accusé de réception. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites prévues.

Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier.

La transmission des plis sur un support physique électronique n'est pas autorisée. Aucune forme de groupement n'est imposée à l'attributaire.

Les formats de fichiers acceptés par l'acheteur sont précisés dans le règlement de la consultation et sont rappelés lors du dépôt du pli sur le profil d'acheteur.

La signature électronique des documents n'est pas exigée pour cette consultation. Les sous-critères retenus pour le jugement des offres sont définis dans le règlement de la consultation.

Envoi à la publication le : 04/03/22

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.isula.corsica>

N° 62

Maître SEFFAR Jean-Pierre

Avocat

Résidence Paoli

22, Rue César Campinchi - 20200 Bastia

Tél : 04.95.31.03.05 - Fax : 04.95.31.78.57

VENTE AUX ENCHÈRES

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques de l'immeuble suivant :
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LUCCIANA (Haute Corse), 20290, Lieu-dit Casamozza,

Une parcelle de terre cadastrée Section BI N° 46 d'une contenance de 11 a 54 ca La consistance des biens et droits immobiliers est la suivante :

Une maison construite sur deux niveaux, divisée en deux parties distinctes :

Partie n° 1 (Sud-Ouest) : construite sur deux étages, recouverte d'un pan de toiture en tuiles, composée d'un séjour, d'une mezzanine, cheminée en pierres apparentes, d'une cuisine, d'une salle de bains, d'un WC, de trois chambres, d'un bureau, d'une buanderie

Partie n° 2 (Nord-Est) : composée au rez-de-chaussée, d'un grand séjour, une cuisine équipée, une mezzanine, de trois chambres, d'une buanderie, une salle de bains, WC, et deux chambres à l'étage, ainsi que cela est plus amplement décrit dans le procès-verbal descriptif dressé le 25/08/2021.

Devant le Juge de l'Exécution du tribunal judiciaire de Bastia (Haute-Corse).

Le **JEUDI 19 MAI 2022 A 11 HEURES**

Mise à prix : 120.000,00 €

LOT UNIQUE

Visite possible des lieux.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de BASTIA sous le n° 21/00019 ou au cabinet de Maître Jean-Pierre SEFFAR.

N° 65

DERNIERES MINUTES

N° 63

DM CONSTRUCTION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

19/3 Lotissement Moulin à Vent

20220 Ile-Rousse

894 308 204 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 mars 2022 :

L'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 64

NOVA BAINS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.500 €

Siège social : Résidence Santa Lina

Bâtiment B6B - Boulevard Tino Rossi

20000 Ajaccio

791 581 275 R.C.S. Ajaccio

Suivant procès-verbal en date du 29 octobre 2021, l'assemblée générale mixte a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : LIEU-DIT BORGIO - 20111 CALCATOGGIO.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Mention sera faite au RCS de Ajaccio.

Pour avis,



04 95 32 02 38

SCI PRATALEDDU

Société Civile Immobilière

Au capital de 3.000.000 €

Siège social : Rue des Romarins

Chemin du Loretto

Immeuble Le Renoso - Bât B

20090 Ajaccio

RCS : Ajaccio 850 020 801

L'assemblée générale extraordinaire en date du 23 février 2022 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 23 février 2022, a désigné, en qualité de liquidateur Monsieur Robert BONARDI, demeurant Rue des Romarins, Chemin du Loretto, Immeuble Le Renoso, Bât B, 20090 AJACCIO, a fixé le siège social, Rue des Romarins, Chemin du Loretto, Immeuble Le Renoso, Bât B, 20090 AJACCIO, comme lieu ou la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 66

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Par jugement en date du 14 février 2022, le Tribunal Judiciaire de Bastia a prononcé la Clôture pour Insuffisance d'Actif de la liquidation judiciaire concernant :

Association Paritaire des Hôtels Cafés Restaurants de Corse
 Activité : Association paritaire.

Le Greffier,

N° 67



SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

**AVIS DE SAISINE
DE LEGATAIRE UNIVERSEL
DE LAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 30 mai 2001,

Monsieur Antoine MARCANTETTI, demeurant à CANARI [20217].

Né à CANARI [20217], le 16 février 1935. Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française.

Décédé à BASTIA [20200], le 4 juillet 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sophie MAMELLI, Officier public, Notaire Associée de la Société Civile Professionnelle "Sophie MAMELLI et Vannina MAMELLI, titulaire d'un Office Notarial" à SAINT-FLORENT [20217], le 2 mars 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession :

Maître Sophie MAMELLI, notaire à SAINT-FLORENT, référence CRPCEN : 20040, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BASTIA de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 68

SCI MARLI

Société Civile Immobilière

Au capital de 500.000 €

Siège social : Rue des Romarins

Chemin du Loretto

Immeuble Le Renoso - Bât B

20090 Ajaccio

RCS : Ajaccio 850 020 348

L'assemblée générale extraordinaire en date du 23 février 2022 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 23 février 2022, a désigné, en qualité de liquidateur Monsieur Robert BONARDI demeurant Rue des Romarins, Chemin du Loretto, Le Renoso, Bât B, 20090 AJACCIO, a fixé le siège social, Rue des Romarins, Chemin du Loretto, Immeuble Le Renoso, Bât B, 20090 AJACCIO, comme lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectuée au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis.

N° 69

AVIS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 01/03/2022, les associés de la société SCI JOKRIS, SCI au capital de 1000 €, dont le siège social est à LECCI [20137] 4, Vigna Piana - Lieu-Dit Marchetta, immatriculée sous le n° 484 724 687 RCS AJACCIO, ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

A été nommé liquidateur Monsieur Geoffroy BALTERA, demeurant à LECCI [20137] 4, Vigna Piana - Lieu-Dit Marchetta avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à LECCI [20137] 4, Vigna Piana - Lieu-Dit Marchetta, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis.

N° 70

SARL « CASA DEL BAG »

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 €

Siège social : 5, rue Jean JAURES

BP 114 - 20137 Porto-Vecchio

RCS : Ajaccio 820 294 205

- Par décision de l'AGE DU 31/12/2021, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur Madame Sabine BOUGON demeurant 5, rue Jean JAURES - BP 114 - 20137 PORTO-VECCHIO, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 31/12/2021. Radiation au RCS d'Ajaccio.

Annonces légales

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail :

al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone :

04 95 32 89 92

Par Fax :

04 95 32 02 38

Par courrier :

Immeuble MAREVISTA - 12, Quai des Martyrs - 20200 BASTIA

Dans nos locaux :

1, rue Miot - 20200 Bastia



LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulégales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010



Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'  **Infolegale** & marketing

CINÉMA

Festival du film espagnol & latino-américain

La 24^e édition du festival est l'occasion de découvrir quelques bijoux comme *El buen patrón*, de Fernando León de Aranoa avec Javier Bardem qui a recueilli 20 nominations aux Goya 2022; *Libertad*, premier film réalisé par la scénariste Clara Roquet, ou pour le cinéma argentin, *Competencia oficial*, satire du monde du 7^e art de Gastón Duprat et Mariano Cohn, avec Penélope Cruz, Antonio Banderas et Oscar Martínez se délectant d'incarner des stars égocentriques. Le festival ayant été annulé l'an passé en raison du contexte sanitaire, plusieurs films de la sélection 2021 sont reprogrammés, dont *Invisibles*, chronique sociale de Gracia Querejeta et *Corazón de mezquite*, film mexicain d'Ana Laura Calderón, qui ont été sous-titrés par des étudiants en espagnol de l'Université de Corse et de Sophia Antipolis. Également à l'affiche de ce cru 2022, la projection en avant-première de la version restaurée du *i Ay, Carmela!* de Carlos Saura. L'association Latinità, organisatrice du festival, ayant adhéré au projet «*D'una riba à l'altra*» porté par l'association Corsica-Catalunya, elle s'est rapprochée de Catalan Films qui œuvre pour la promotion et la participation de l'industrie audiovisuelle catalane sur les marchés et festivals internationaux. Le festival propose donc désormais une section «*Finestra catalana*» pour donner une plus grande visibilité à cette production : quatre films, dont deux en compétition, sont programmés cette année. Le jury professionnel est en outre présidé cette année par Lluís Valentí, directeur du Festival international de Girona.

Du 13 au 19 mars 2022. Espace Diamant, Ajaccio.  04 95 50 40 80 & www.latinita.fr



THÉÂTRE

Les secrets d'un gainage efficace

Fondé en 2015 par Tiphaine Gentilleau, Claire Fretel et Chloé Olivères, Les Filles de Simone est un collectif d'actrices et comédiennes qui créent des «*auto-fictions documentées*». La conception des spectacles est collégiale, les modalités de création impriment un caractère «brut» à l'esthétique du spectacle ainsi qu'au jeu, la scénographie joue sur le détournement inventif d'accessoires du quotidien présents lors des répétitions. L'esprit BD est de rigueur, tant du côté de l'esthétique que de l'humour volontiers tourné vers l'autodérision. L'idée de ce spectacle est née de la découverte chez un bouquiniste de *Notre corps, nous-mêmes*, manuel de santé féministe publié au début des années 1970 par le Collectif de Boston pour la santé des femmes. Convaincues que «*le corps des femmes reste un enjeu de société*», Les Filles de Simone ont décidé de porter au théâtre la question de l'anatomie féminine, «*objet de canons de beauté et de hontes, de méconnaissances et de tabous coriaces*» : cinq femmes investissent la salle d'un théâtre pour travailler à la rédaction d'un livre destiné à aider les femmes à se réapproprier leur corps ; elles exposent idées et témoignages personnels, débattent, décortiquent les questions de la haine du corps et de la honte de soi chez les femmes, très répandues et vivaces, ainsi que la manière dont elles se construisent et se transmettent. Programmation commune Aghja/Espace Diamant.

Le 12 mars 2022, 20 h 30. Espace Diamant, Ajaccio.  04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr



THÉÂTRE/MUSIQUE

Jean de La Fontaine, Caliente

De La Fontaine, on se souvient surtout des *Fables* édifiantes. Cependant, derrière le moraliste se cachait un conteur grivois, qui publia contes et nouvelles licencieuses, inspirées d'œuvres des XV^e et XVI^e siècles, dont celles de Boccaccio. Des écrits qu'il fit de son mieux pour faire oublier, choisissant alors d'aller plutôt puiser aux sources des fabulistes antiques, en particulier Esope. Un siège à l'Académie française valait bien quelques concessions. Ce sont ces textes que la comédienne Lucile Delanne, le danseur de flamenco Elblaz Fernandez et la metteuse en scène Julia Palombe ont voulu remettre en lumière, pour ce spectacle labellisé par le ministère de la Culture et le musée Château-Thierry, à l'occasion du 400^e anniversaire de la naissance de La Fontaine, en 2021. Nous sommes au XVIII^e siècle, dans le boudoir de l'épouse d'un riche négociant en draps qui, sans cesse en déplacement, brille par son absence. Pour distraire son épouse, il s'est attaché les services d'un professeur de danse espagnol. Mais Madame, qui a d'autres projets en tête que la danse, est bien déterminée à faire les honneurs de son alcôve au bel andalou. Lequel semble plutôt rétif. Ou veut se faire désirer plus encore ? Pour repousser l'échéance, il prie la dame de lui lire des textes polis de M. de La Fontaine, tandis qu'il improvise des pas de danse. L'ivresse littéraire et chorégraphique l'emporte sur le vertige des sens... Mais jusqu'à quand ?

Le 15 mars 2022, 18 h 30. Spaziu Natale Luciani, CCCU, Corte.  04 95 45 00 78 & studia.universita.corsica



MUSIQUE

Eppò

Le groupe est né d'une rencontre, qui ne doit rien au hasard, entre cinq musiciens bastiais ayant tous une solide expérience de la scène musicale corse. Tout en conservant la tradition chantée insulaire, ils ont pris le parti de concocter «*une mixture intuitive, un tianu*» à leur manière à eux, en faisant leur marché dans les diverses expressions musicales de Méditerranée -et parfois au delà- en les associant à des textes volontiers facétieux, en langue corse. L'immortelle, la nepita et l'erba barona s'associent donc au cumin, à l'hysope, au piment d'Espelette, au safran et à la cannelle, comme s'associent guitare, basse, bouzouki, banjo, flûte traditionnelle, batterie, percussions et registres vocaux. Les rythmes font étape dans différents ports, sans barrière ni frontière de style ou d'époque. Une cuisine «fusion» qui invite instamment à profiter pleinement et sans attendre de l'instant présent. Si le groupe a sorti un premier album de dix titres, *Core timpesta*, le projet musical et humain d'Eppò est résolument tourné vers la scène et le live.

Le 13 mars 2022, 18h. Salle Cardiccia, Migliacciaru (Prunelli-di-Fium'Orbu).  04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr

DE CORTE À MILAN, METTRE L'IMMORTELLE À L'HONNEUR



Photos DR

Grâce au projet *Isula d'Oru*, la promotion 2021-2023 du Master Langues étrangères appliquées (LEA) «Valorisation des produits insulaires à l'international» espère susciter l'engouement autour des produits dérivés de cette plante emblématique de l'île lors de la foire internationale de Milan.

Ses petites boules jaunes et son feuillage argenté en font la reine du maquis corse, qu'elle illumine dès le retour de la belle saison. À chaque floraison, l'immortelle et son parfum reconnaissable entre mille enchantent ceux qui croisent son chemin. Mais notre chère plante endémique, ses propriétés extraordinaires et son goût original ont aussi su se faire une place à part dans le monde de l'artisanat corse. Au point que c'est cet emblème insulaire et les produits qui en sont dérivés qu'I Giranduloni a décidé de mettre à l'honneur cette année. Née il y a trois ans, à l'initiative de la première promotion du master de Langues étrangères appliquées (LEA) «Valorisation des produits insulaires à l'international» de l'Université de Corse, cette association est portée par les promotions successives et a pour but de leur permettre de financer un projet d'études qu'ils doivent mener sur deux ans, en leur offrant pour ce faire une structure légale pour la création de leur projet, et en leur permettant également de réaliser des actions d'auto-financement. Chaque promotion a la charge de mener à bien un projet de mise en valeur ou de soutien, à l'échelle internationale, des producteurs locaux. Il peut s'agir de la représentation des producteurs dans un salon, de la commercialisation de produits sur un marché; ou en-

core d'une mission d'exploration dans un pays. La promotion 2021-2023 a choisi la foire internationale de Milan, Artigiano in fiera, qui aura lieu du 3 au 11 décembre 2022, pour théâtre de leur opération autour de l'immortelle. «*Nous avons pensé dans un premier temps travailler autour des huiles essentielles, avant rapidement de nous diriger vers quelque chose de vraiment endémique à la Corse: l'immortelle*», explique Anne-Lise Gimenez, attachée de presse de l'association I Giranduloni. L'idée trouvée, cette dynamique promotion de douze étudiants, s'est rapidement astreinte à nommer son projet avec la formule imagée «*Isula d'Oru*», puis à définir les tâches de chacun. Communication, recherche des producteurs, événementiel, définition du budget, ou encore des relations internationales... chacun a déjà bien rôdé son rôle. Si bien que le travail de cette belle équipe semble déjà payer. «*Nous avançons bien. Nous avons déjà trouvé huit producteurs qui sont d'accord pour faire partie du projet*, dévoile Anne-Lise Gimenez. *Ils sont tous très contents. La plupart disent même qu'ils souhaitaient justement s'étendre à l'international et que c'est un beau projet. Souvent, la Corse n'est pas assez mise en valeur par rapport à son savoir-faire, sa richesse ou ses coutumes. Du coup, ils trouvent que c'est bien que l'on soit là pour essayer de faire le lien entre*



Depuis son lancement, en 1996, le salon international Artigiano in fiera est considéré comme la plus grande foire de l'artisanat «business to client» du monde. Habillement, décoration, cosmétique, gastronomie, boissons, jouets, bijoux, mobilier, papeterie, maroquinerie, instruments de musique... cette manifestation – organisée très opportunément avant les fêtes de fin d'année – vise à promouvoir les produits de l'artisanat provenant de plus de 100 pays du monde, avec plus de 150 000 produits et 3 000 stands d'exposition. Elle attire en moyenne 1,5 million de visiteurs. Outre le salon proprement dit, Artigiano in fiera propose également un site de vente en ligne où sont commercialisés toute l'année les produits de certains artisans qui ont exposé au salon. ■ AN

eux et l'international». Parmi ces artisans, dont la liste n'est pas encore dévoilée, la jeune femme annonce des créateurs de bijoux avec des fleurs d'immortelles, des concepteurs de cosmétiques, mais aussi des producteurs de produits agroalimentaires. Et c'est d'ailleurs sur la recherche de nouveaux représentants de ce secteur que les étudiants ont décidé de se concentrer. «Si un artisan a innové et fait quelque chose d'original au niveau de l'alimentation avec de l'immortelle, c'est ce qu'on vise», précise l'attachée de presse d'I Giranduloni. En tout, c'est une dizaine de producteurs que les étudiants espèrent trouver d'ici septembre, date à laquelle ils souhaitent organiser une rencontre à Corte, afin que tout le monde puisse faire connaissance. «À cette occasion, nous évaluerons aussi avec eux le stock de produits qu'ils nous donneront pour aller à Milan. Ensuite, c'est nous qui nous occuperons de la marchandise. Nous emmènerons tout sur la foire, où nous essayerons de vendre un maximum et d'avoir le plus de contacts possible pour les producteurs. Vu que c'est une foire internationale, c'est une très bonne opportunité pour eux s'ils veulent s'étendre à l'international, explique Anne-Lise Gimenez. Il y aura certainement des investisseurs là-bas qui seront intéressés. L'immortelle n'est pas si exportée que cela. Pourtant, elle a beaucoup de

bienfaits. Le but, c'est de montrer cela au monde». Mais avant de pouvoir rejoindre le nord de l'Italie, les étudiants devront déjà parvenir à financer le déplacement de leur groupe et les 10 jours de foire. Pour ce faire, ils doivent boucler un budget qu'ils ont estimé à 20 000 euros. Pour parvenir à récolter ces fonds, ils organisent donc des soirées, ventes de gâteaux et autres tournois de rami entre leurs cours et leurs stages. «C'est un peu compliqué, beaucoup de bars ne faisant plus de soirées étudiantes car ils ont trop perdu avec le Covid», regrette l'attachée de presse d'I Giranduloni. Encore aux prémisses de leur collecte, les étudiants du M1 LEA «Valorisation des produits insulaires à l'international», récipiendaires d'U Premiu – prix de l'entrepreneuriat étudiant de la Fondazione de l'Université – ont toutefois pu compter sur un petit coup de pouce de 1 000 euros. «Nous cherchons désormais aussi des sponsors, tels que des entreprises, qui seraient prêts à subventionner notre projet», glisse la jeune étudiante.

Grâce au projet Isula d'Oru, l'association I Giranduloni espère bien des retombées concrètes pour leurs producteurs partenaires. Mais au-delà, c'est aussi pour ses membres une belle aventure humaine qui leur permet de toucher du doigt les métiers qu'ils veulent exercer par la suite. ■ Manon PERELLI



LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

Jean Chiorboli, (linguacorsica@gmail.com)

Informations et références librement accessibles en ligne / <https://bit.ly/3ot062F>

ENFIN LE MANUEL PRATIQUE D'ORTHOGRAPHE CÔRSE VINT



*"Enfin Malherbe vint, et, le premier en France
Fit sentir dans les vers une juste cadence,
D'un mot mis à sa place enseigna le pouvoir
Et réduisit la Muse aux règles du devoir" (Boileau, Art poétique)*

L'histoire de toutes les langues est jalonnée d'ouvrages marquants. S'agissant du corse, certains ouvrages fondateurs, que les auteurs eux-mêmes considéraient comme imparfaits et partiels, sont à la base d'un véritable bouleversement des pratiques antérieures: c'est le cas du *Manuel pratique d'orthographe corse* [Marchetti-Geronimi 1971]. Malgré certaines «adaptations» ou renoncements ultérieurs, de la part même de certains de leurs auteurs, d'autres ouvrages ont emboîté le pas au *Manuel pratique*, et l'ensemble de la production corse, littéraire et non-littéraire, en applique les principes essentiels. Aujourd'hui certains flottements persistent, y compris concernant les implications grammaticales de la graphie adoptée [à ce sujet cf. Chiorboli 2021: <https://bit.ly/3CYbc7C> n° 3]. Concernant l'orthographe, on oublie trop souvent qu'elle doit découler de la prononciation, et qu'une graphie mal adaptée peut avoir des répercussions sur la prononciation [y compris chez les «bons locuteurs»]. En l'occurrence les formes «séparatistes» [en deux mots: *cum'è* ou *com'è*; cf. Chiorboli 2017: <https://bit.ly/3CYbc7C> n° 2] se propagent au détriment des formes «unionistes» [en un seul mot: *cume* ou *comu*]: l'inventaire des aberrations est d'ores et déjà supéfiant [nous y reviendrons prochainement].

La graphie *cum'è* peut être justifiée par la volonté de concilier le principe de la «prédétermination consonantique» et le respect de l'accent tonique: la graphie aberrante **cumè* a été évitée par la graphie en deux mots. Le même expédient que pour *cum'è* aurait pu être mis en œuvre pour éviter la forme surprenante *qualchi* [la dernière syllabe porte aujourd'hui un accent graphique mais non tonique] et écrire par exemple *qual'chi* puisque l'indéfini est issu de la fusion entre deux mots [l'italien moderne *qualche* s'écrivait en deux mots en italien ancien: *qual che*]. On a préféré la ranger dans la catégorie des «exceptions», qui s'est enrichie récemment de nouvelles graphies surprenantes: *cumè* [sans apostrophe], et *cum'e* [sans accent sur la «particule»: *Cumè sì tù fussi malatu* [Gaggioli 2012]; *cum'e s'èlla fussi éri* [Marchetti 2001].

Par ailleurs le «séparatisme» ne s'imposait pas pour les monosyllabes où la question de l'accent tonique ne se pose pas. Des conjonctions comme *chè* ou *sè* [ch'è ou s'è] produisent toujours le renforcement de la consonne suivante, bien que l'accent y soit purement graphique. Dès lors la graphie en deux mots est superflue, et surtout engendre des fluctuations, des confusions, des règles multiples «à tiroirs». Il faudrait écrire *ciò ch'è tù manghji* mais *manghji più chè mè*, quant à la variation *sè/s'è* elle persiste: *Sè lu mari amansa li fiumi* [Lanfranchi 2001]; *S'è lu mari fussi inchjostru* [de Zerbi 2009]. Dès lors que malgré les «règles» la pratique fluctue, y compris chez les mêmes auteurs, il n'y a qu'à en prendre acte: admettre ladite fluctuation, ou généraliser la graphie en un seul mot [toujours *chè*, *sè*, jamais *ch'è*, *s'è*] puisque cela n'a aucune incidence sur la prononciation.

Soulignons que ce genre d'incohérence caractérise l'évolution de toutes les langues qui accèdent à l'écrit: c'est un trait constant dans l'histoire linguistique universelle. On ne doit pas oublier que «l'élaboration» est un processus constant, que la «normalisation» n'est jamais achevée une fois pour toutes, dans aucune langue, et que «cent fois sur le métier» il faut remettre l'ouvrage. Les réformes ou réajustements périodiques sont nécessaires. Il faut cependant y recourir avec prudence car il est difficile de changer les habitudes qui se sont

installées, même quand il s'agit de «mauvaises habitudes». Il faut donc se méfier des excès et savoir résister à la tentation de tout chambouler. La critique qu'on peut faire à la «nouvelle orthographe corse» c'est d'avoir profité de l'occasion pour introduire des innovations nullement nécessaires mais qui sont passées «comme une lettre à la poste». Nous-même les avons adoptées à une époque où la langue corse était en quête de reconnaissance. Aujourd'hui nombre de questions demeurent. Était-il vraiment nécessaire de remplacer *cantammi* par *cantà mi*; *appena* par *à pena*...? Aujourd'hui les variantes se multiplient ainsi que les interrogations de la part même des «professionnels de l'écriture» [on trouvera une liste des questions non résolues dans les publications de l'Adecec 1986 et 2000].

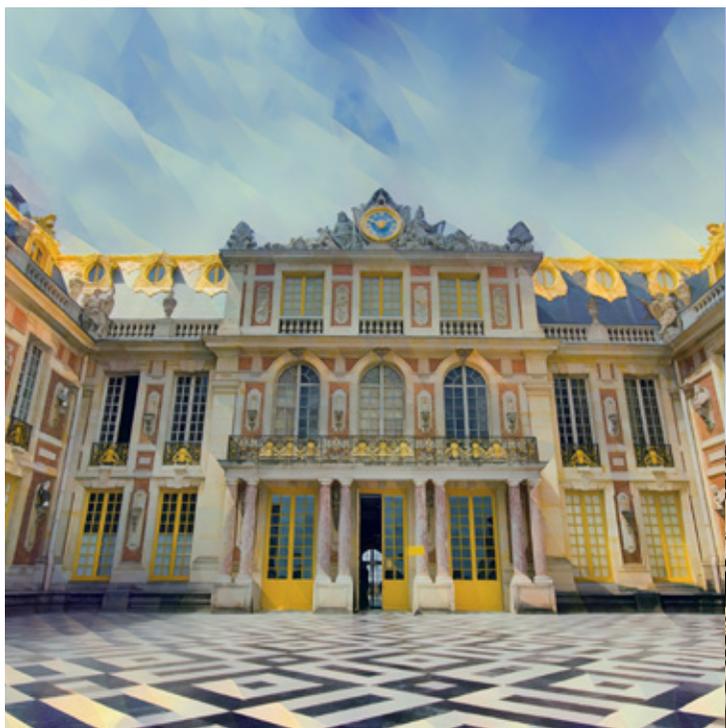
Concernant les incertitudes orthographiques, et sans qu'il s'agisse d'une panacée, le «principe de précaution» consistera en cas de doute, et pour tout locuteur corse en l'état actuel de la codification linguistique, à adopter une graphie la plus proche possible de sa prononciation. Le principe vaut aussi bien pour les cas où l'analyse d'une forme n'est pas évidente, et que l'on hésite entre la graphie en plusieurs mots ou en un seul. Dans l'usage moderne – fluctuant – la scission de *appena* «un peu» en deux parties [à *pena*] ne rend pas le mot plus transparent, de même pour les formes monosyllabiques *chè* «que», *sè* «si» [déjà graphiquement accentuées comme le veut la «prédétermination consonantique»]: les graphies *ch'è*, *s'è* relèvent plutôt du «principe de complication». Malgré l'incohérence de l'usage des pratiques se sont installées, et certaines habitudes acquises à un moment crucial de l'histoire sociolinguistique corse persisteront contre vents et marées. Dans le contexte d'une insécurité linguistique galopante, avec comme seul antidote [illusoire] la distanciation à tout prix par rapport à l'influence du français, la sacralisation de certains principes aboutit à une sorte d'attitude «intégriste» qui ne semble souffrir aucune remise en cause.

En raison de certaines innovations du «nouveau système» orthographique corse les textes antérieurs au *riacquistu* apparaissent désormais comme étranges ou désuets aux yeux des générations montantes. Le fossé entre «anciens» et «nouveaux» auteurs se creuse notamment en raison de la récente «modernisation orthographique» de quelques «classiques» de la littérature corse, pratique discutable, non seulement sur le principe mais aussi sur les résultats, pas toujours homogènes. Pour les langues comme le français la «réécriture» des textes «anciens» se justifiait sans doute pour qu'ils restent lisibles aujourd'hui. Cela est discutable pour des langues comme l'italien qui a une graphie [majoritairement] phonétique et a [relativement] peu changé au cours des siècles. C'est le modèle français qui semble s'être imposé aux «agents glottopolitiques» corses malgré la carence d'instruments de référence. Le résultat est une modernisation «hétérogène», notamment quant à l'application sans discernement de la «prénotation». Le bilan de l'introduction dans les années 70 de nombreuses innovations apparaît donc mitigé. Cependant il serait excessif de ne présenter que les aspects négatifs des innovations. Malgré ses imperfections le «nouveau système», perçu comme original et mieux adapté au temps présent, a sans doute contribué à une sorte de déclic psychologique et à une progression sans précédent des productions en langue corse. Cela n'est pas négligeable. ■

CARNETS DE BORD

VERSAILLES, LA CAMPAGNE ET COLONNA

par Béatrice HOUCARD



Ce fut, le 29 mai 2017, la première réception en France d'un dirigeant étranger: à Versailles, Emmanuel Macron accueillit Vladimir Poutine. Il y avait un pré-texte: une exposition sur Pierre le Grand au Grand Trianon. On vit les deux présidents traverser la Galerie des Batailles, où trônent Vercingétorix et Napoléon, pendant que des hélicoptères tournaient autour du château.

Selon la formule du Kremlin, les deux hommes abordèrent «*les questions actuelles internationales et régionales, notamment la coordination la lutte contre le terrorisme et le règlement des crises en Syrie et en Ukraine*». On ne sait si Emmanuel Macron voulait regarder de haut son homologue russe ou lui en mettre plein la vue, ou les deux, quelques jours seulement après avoir pris ses fonctions.

Cinq ans plus tard, c'est à Versailles que se retrouvent, les 10 et 11 mars, les chefs d'Etat et de gouvernement dans le format «sommets européens», avec la guerre en Ukraine pour ordre du jour. En France, tout commence et se termine à Versailles depuis Louis XIV: en 1871 et en 1914, pour la fin des guerres. Sous les III^e et IV^e Républiques, pour l'élection des présidents. Au printemps 1961, pour la réception au château de John et Jackie Kennedy par Charles de Gaulle.

En 1982, pour son premier G7, c'est aussi Versailles que choisit François Mitterrand, président depuis un an, pour recevoir les «grands» de l'époque: Reagan, Thatcher, Trudeau père, Schmidt, Spadolini, Suzuki. Avec feu d'artifice et dîner servi dans le salon des jardins. À gauche de l'échiquier politique, on s'était étranglé devant ce choix, ce faste et ces dépenses. Mais Mitterrand, devenu plus roi que les rois, assumait devant son conseiller, Jacques Attali, avec cette formule: «*Je ne regrette pas d'avoir choisi Versailles. Il faut bien recevoir les hôtes de la France. Qu'aurait-on dit si le Sommet s'était déroulé à Hénin-Liétard?* [avant la fusion qui donnera Hénin-Beaumont, N.D.L.R.] *Que nous faisons honte à la France.*»

On bloque plus facilement la circulation à Versailles qu'à Paris. Le lieu est donc pratique. On ne peut s'empêcher, tout de même, d'y voir d'autres raisons. Avec Versailles, la France, en pointe dans les tentatives de paix en Ukraine et le dialogue maintenu avec Vladimir Poutine, cherche tou-

jours à montrer à ses partenaires qu'elle a un petit quelque chose de plus que les autres. Et pas seulement le feu nucléaire.

DOUZE CANDIDATS

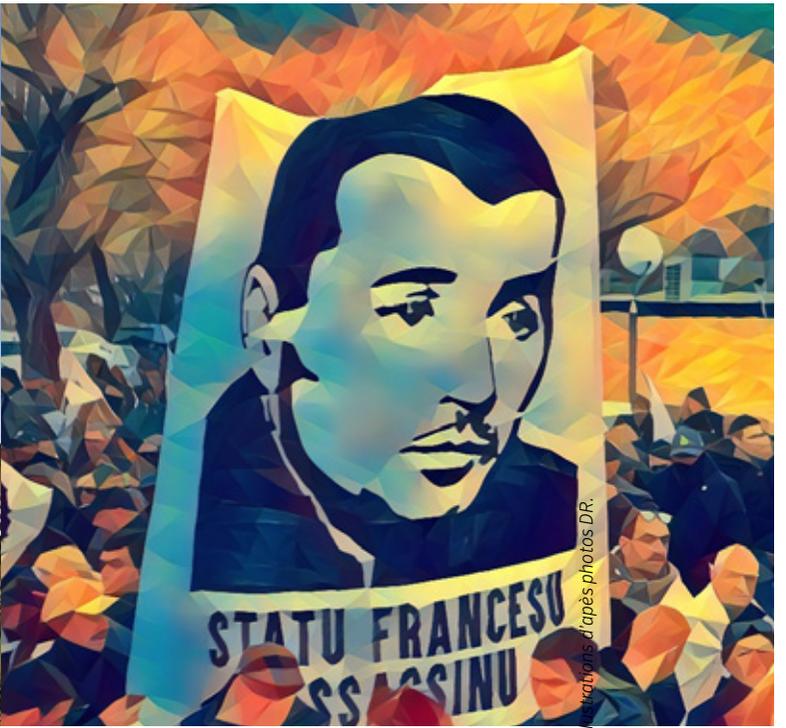
Ils seront douze à concourir lors de l'élection présidentielle des 10 et 24 avril prochains. C'est un de plus qu'en 2017, deux de plus qu'en 1981 et 2012 et quatre de moins qu'en 2002, qui détient toujours le record avec seize candidatures.

Sept étaient déjà sur la ligne de départ en 2017: Emmanuel Macron, Marine Le Pen, Jean-Luc Mélenchon, Nicolas Dupont-Aignan, Nathalie Arthaud, Philippe Poutou et Jean Lassalle. Pour quatre d'entre eux (Arthaud, Le Pen, Poutou, Mélenchon), c'est même une troisième candidature.

Cinq candidats sont des nouveaux venus: Éric Zemmour, Valérie Pécresse, Anne Hidalgo, Yannick Jadot et Fabien Roussel. En reprenant les vieilles grilles d'analyse, on peut classer deux candidatures à l'extrême-gauche, trois à gauche, trois à l'extrême-droite, un pour les écologistes, une pour la droite et deux indépendants: Lassalle et... Macron, le président sortant, qui réussit à être soutenu «en même temps» par Jean-Pierre Raffarin et Jean-Pierre Chevènement, Manuel Valls et Éric Woerth, Elisabeth Guigou et Renaud Muselier...

Finalement, aucun candidat important n'a été empêché de concourir à cause du système des parrainages, qui a donné des sueurs froides à certains. Même sans le coup de pouce des troupes réservistes de François Bayrou (qui a lui-même parrainé la présidente du Rassemblement national), Marine Le Pen, Jean-Luc Mélenchon et Éric Zemmour se seraient qualifiés. Parions que, si le système n'est pas changé dans les mois qui suivront le 24 avril, les jérémiades recommenceront dans cinq ans.

Il y a tout de même eu un bug: Christiane Taubira n'est pas candidate [comme nous l'avions à deux reprises subodoré ici], faute d'avoir obtenu les 500 parrainages indispensables. Là, on rit un peu, sans méchanceté [quoique...]. Car tous ceux qui venaient nous expliquer avec un peu de dédain que la «primaire populaire» allait permettre de faire de la politique «autrement» et régénérer la démocratie devraient y réfléchir à deux fois avant de donner des le-



çons : 467 000 personnes étaient inscrites pour voter, c'était bien ; plus de 83 % avaient voté, c'était mieux encore. Mais, après avoir choisi Christiane Taubira, ces militants new-look n'ont pas été capables de trouver 500 parrainages pour leur candidate. Et, finalement, les instances de la primaire, au terme d'on ne sait pas trop quelle procédure, ont décidé de soutenir Jean-Luc Mélenchon et non Yannick Jadot, qui était pourtant arrivé deuxième. Avec des rénovateurs de cette nature, la démocratie a du souci à se faire et on se félicite de faire encore confiance à la « vieille » politique.

Pour le renouvellement des candidatures et des têtes, il faudra attendre 2027. Emmanuel Macron, s'il est réélu cette année, ne pourra pas être candidat dans cinq ans puisque la Constitution interdit de briguer un troisième mandat successif. Marine Le Pen et Jean-Luc Mélenchon (sauf si l'un ou l'autre est élu) ont déjà laissé entendre que 2022 constituait leur dernière candidature. Nicolas Dupont-Aignan finira peut-être par se lasser de ne pas atteindre les 5 %. Nathalie Arthaud et Philippe Poutou laisseront peut-être la place à de nouveaux clones issus de Lutte ouvrière et de la Ligue communiste révolutionnaire. Jean Lassalle aura peut-être envie de rester dans les Pyrénées.

Pour plusieurs responsables politiques, et indépendamment de la situation internationale, cette élection semble être un scrutin intermédiaire sans enjeu avec un résultat connu d'avance. Ils ont déjà la tête à la suite : à gauche, nul doute que certains voudront essayer de ressusciter le cadavre du Parti socialiste après la défaite annoncée d'Anne Hidalgo ; à droite et à l'extrême droite, tout explosera si Éric Zemmour arrive devant Valérie Pécresse, et la recomposition commencera avec les élections législatives ; enfin, dans le camp d'Emmanuel Macron, alors qu'on ne sait pas si le « macronisme » dépasse la personne de l'actuel président, « l'après » sera très vite à l'honneur si le sortant est réélu.

Attention, une élection n'est jamais jouée d'avance. Pour l'avoir cru, Valéry Giscard d'Estaing en 1981, Edouard Balladur en 1995, Lionel Jospin en 2002 et François Fillon en 2017 ont mordu la poussière. Mais il y a la guerre en Ukraine et ce qu'on appelle « l'effet drapeau » : on ne change pas de chef en période de crise, on fait bloc autour du président

en fonction, quoi qu'on pense de lui. Ce sera donc la campagne la plus courte et la plus inattendue de la V^e République.

« CRIME TERRORISTE »

Ce n'est pas parce qu'on a été condamné à la prison à perpétuité pour l'assassinat d'un préfet de la République qu'on a mérité de se faire trucher par un codétenu. Ce n'est pas parce qu'on est mis au ban d'une partie de la société qu'on peut tomber sous les coups du terrorisme.

Donc, on s'interroge : le 2 mars, Yvan Colonna, l'assassin du préfet Claude Erignac le 6 février 1998 à Ajaccio, a été agressé à la centrale d'Arles (Bouches-du-Rhône) par un codétenu, Franck Elong Abé, djihadiste de 36 ans qui purge une peine de neuf ans de prison pour « association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un acte terroriste ». Radicalisé en prison à Bordeaux, il avait combattu avec les talibans en Afghanistan. Seul dans une salle de sport, Colonna a, selon les mots du procureur national antiterroriste, Jean-François Ricard, été victime d'un « acharnement systématique » : pendant huit minutes, Abé a tenté de l'étrangler et de l'étouffer. « *Je l'ai fait pour Dieu* », dira-t-il. Quelques jours plus tôt, alors qu'ils parlaient de religion, Colonna lui aurait lancé : « *Ton Dieu, je lui crache dessus.* »

Que faisaient les surveillants pendant ces huit minutes ? À quoi sert la vidéosurveillance ? Pourquoi l'agresseur, étant donné son passé, était-il aussi un « auxiliaire » chargé du ménage au sein de la prison ? Mystère. « *Une fois de plus, a poursuivi le procureur, le fanatisme islamiste est à l'origine d'un crime terroriste dans notre pays.* » Il a ouvert une enquête pour « tentative d'assassinat en relation avec une entreprise terroriste ».

Cette agression fait évidemment écho à la demande de la famille d'Yvan Colonna pour que le condamné purge sa peine en Corse. On sait les nombreuses manifestations qu'elle a suscitées. On entend aussi la petite musique réhabilitant la loi du talion. Il n'est pas question de pleurer sur qui que ce soit. Mais de rappeler que l'honneur de la République est de protéger ses enfants, où qu'ils se trouvent et quoi qu'ils aient fait. En début de semaine, Yvan Colonna était toujours entre la vie et la mort. ■



**agir
PLUS**

FAIRE DES ÉCONOMIES
C'EST FACILE...
ISOLEZ VOTRE TOIT !

FAITES CONFIANCE AUX ENTREPRISES PARTENAIRES AGIR PLUS

Calculez votre Prime économies d'énergie sur corse.edf.fr/agirplus/ et demandez vos devis à des entreprises Agir Plus labellisées RGE.



RETROUVEZ TOUTES
NOS SOLUTIONS AGIR PLUS SUR :
corse.edf.fr/agirplus/